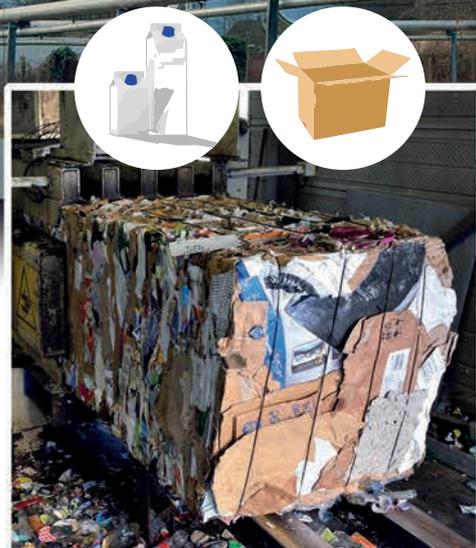
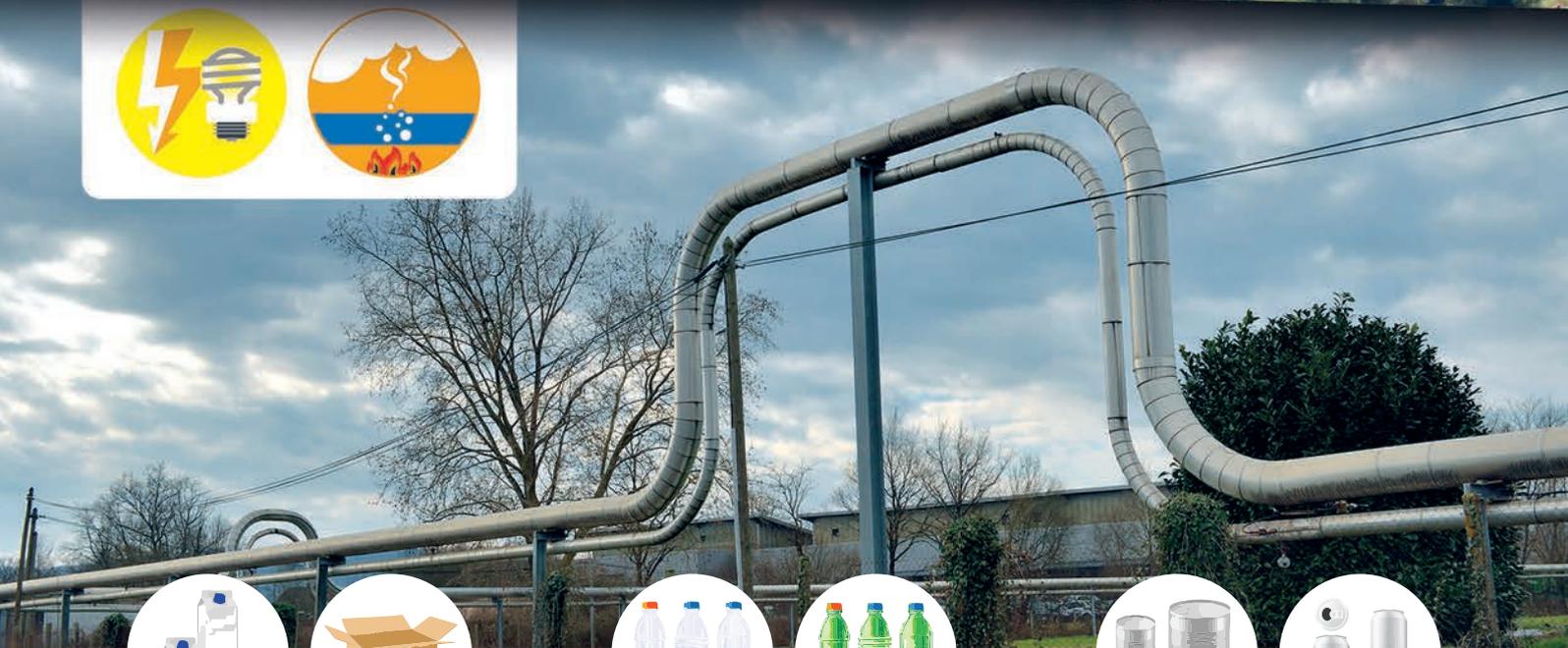


Rapport annuel 2017



**Syttom19**

1 - Consommons mieux jetons moins

2 - Vous triez, nous recyclons

En 2017 : 21 500 tonnes recyclées

3 - Vos déchets contiennent de l'énergie, nous les valorisons

En 2017 : 24 065 MW h d'électricité produite
53 661 tonnes de vapeur vendues

Le mot du président



Ensemble, préservons notre qualité de vie.

L'année 2017 a permis au SYTTOM 19 d'accentuer sa politique de valorisation des déchets et de maîtrise des coûts.

Au cours de l'exercice passé, nous avons pu réaliser la mise en service de la fourniture de chaleur au réseau de la ville d'Egletons, la validation de travaux pour fournir de l'énergie au futur réseau de la ville de Brive et l'engagement de la collectivité dans l'extension des consignes de tri à tous les plastiques.

Nous devrions compléter nos projets de valorisation énergétique par la fourniture de chaleur fatale aux futures serres agricoles à Rosiers d'Egletons en 2019.

Les évolutions apportées sur nos usines de Valorisation énergétiques (UVE) nous permettent aujourd'hui de réduire la consommation d'énergies fossiles sur nos territoires.

Ces orientations se traduisent également par une baisse du tarif de l'incinération à compter de 2018 et devraient permettre d'envisager des baisses complémentaires les années à venir sous réserve que la fiscalité sur les déchets ménagers ne soit pas revue à la hausse.

Marc CHATEL

SOMMAIRE

1. PRESENTATION DU SYTTOM 19	4
1.1. Le syndicat et ses missions	4
1.2. Le territoire	7
1.3. Les collectivités membres et partenaires	8
2. LE COMPTE ADMINISTRATIF 2017	9
2.1. Section de fonctionnement	9
2.2. Section d'investissement	10
3. LES MARCHES PUBLICS CONCLUS EN 2017	11
3.1. Marchés de travaux	11
3.2. Marchés de services	12
4. BILAN DU TRAITEMENT DES DECHETS 2017	13
4.1. Les ordures ménagères résiduelles du territoire	14
4.2. Le tri des emballages ménagers	15
4.3. Point sur les éco-organismes	17
5. LES UNITES DE VALORISATION ENERGETIQUE	18
5.1. USINE DE ROSIERS D'EGLETONS	18
5.1.1. Type de déchets traités	18
5.1.2. Valorisation énergétique	19
5.1.3. Sous-produits de combustion	19
5.1.4. Mesures environnementales	20
5.1.5. Résultats des mesures semestrielles en dioxines et métaux lourds	20
5.1.6. Programme de surveillance des retombées atmosphériques	20
5.1.7. Visites de l'usine	24
5.2. USINE DE SAINT PANTALÉON DE LARCHE	25
5.2.1. Type de déchets traités	25
5.2.2. Valorisation énergétique	26
5.2.3. Sous-produits de combustion	26
5.2.4. Mesures environnementales	27
5.2.5. Résultats des mesures semestrielles en dioxines et métaux lourds	27
5.2.6. Programme de surveillance des retombées atmosphériques	28
5.2.7. Visites de l'usine	31
5.3. CENTRE DE TRI DE MONCEAUX SUR DORDOGNE	32
5.3.1. Type de déchets traités	32
5.3.2. Valorisation des matériaux	32
5.3.3. Visites du centre de tri	33
6. PROJETS 2018 ET PERSPECTIVES	34
6.1. Les projets 2018	34
6.2. Les perspectives	35

1. PRÉSENTATION DU SYTTOM 19

1.1. Le syndicat et ses missions

Le syndicat



Les missions

Les missions qui ont été confiées au SYTTOM 19 lors de sa création s'articulent autour de deux axes :

- Organiser le **transport et le traitement des ordures ménagères** sur l'ensemble du département de la Corrèze.
- Mener les études nécessaires pour optimiser le traitement des déchets.

Le SYTTOM 19 assure le traitement de plusieurs catégories de déchets :

- Les ordures ménagères résiduelles.
- Les emballages et papiers ménagers.
- Les fractions organiques collectées séparément.

■ Le traitement des Ordures Ménagères Résiduelles (O.M.R.)

La mise en œuvre d'actions pour favoriser la valorisation matière et la prévention (développement du recyclage, déchèterie, communication de proximité...) doivent permettre de limiter la production de déchets résiduels sur notre territoire dans les années à venir.

L'engagement environnemental de chaque habitant du territoire dans sa gestion personnelle des déchets est fondamental pour atteindre les objectifs de diminution fixés par l'État et la Région Nouvelle Aquitaine.

Si la quantité d'ordures ménagères prise en charge est appelée à diminuer, la fraction qu'il reste à traiter doit l'être dans les meilleures conditions environnementales et économiques.

Soucieux de ne pas laisser aux générations futures les déchets que nous produisons aujourd'hui et favorables à une politique de valorisation maximale des déchets, les élus du SYTTOM 19 ont fait le choix de la valorisation énergétique pour le traitement de cette fraction de déchets.

1. PRÉSENTATION DU SYTTOM 19

Les deux centres de valorisation gérés par le SYTTOM 19 à Saint Pantaléon de Larche et à Rosiers d'Égletons peuvent traiter 112 000 tonnes de déchets ménagers ou assimilés. Parallèlement, ces usines produisent une quantité d'énergie importante contribuant ainsi à préserver nos ressources naturelles.

L'usine de Rosiers d'Égletons produit 11 838 MWh électriques, soit environ l'électricité nécessaire à une commune de 7 000 habitants (1 018 tonnes équivalent pétrole).

L'usine de Saint Pantaléon de Larche produit environ 34 744 MWh de vapeur vendue à l'entreprise BLEDINA et aux serres municipales de la Ville de Brive (2 987 tonnes équivalent pétrole) et 12 227 MWh électriques (1 051 tonnes équivalent pétrole).

■ Le traitement des produits de collecte sélective

Les produits de collecte sélective peuvent :

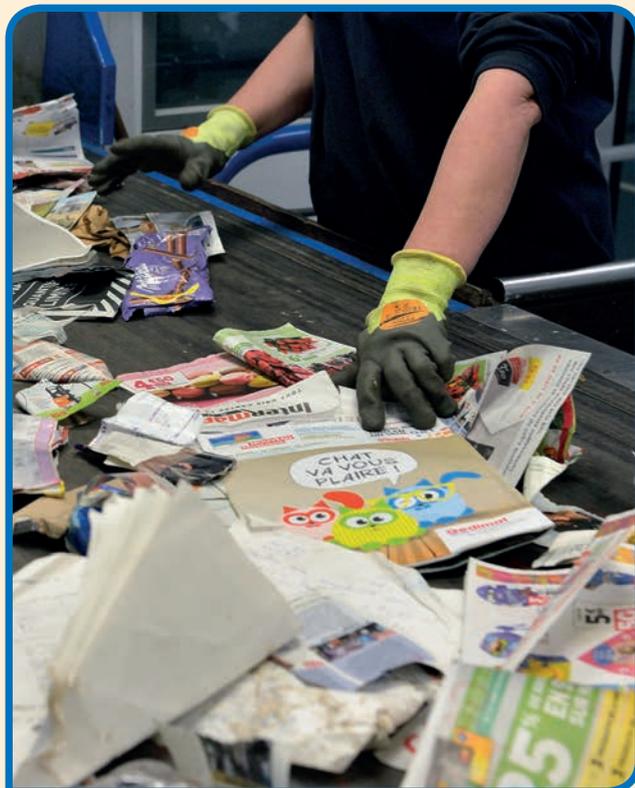
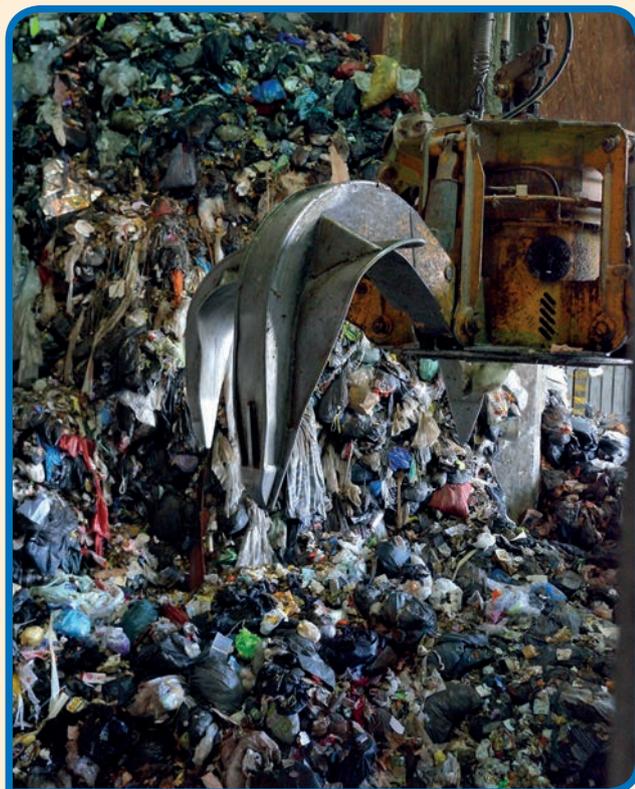
- Soit être valorisés directement dans une usine de recyclage s'ils proviennent d'une collecte mono-matériaux (ex : verre, papier...), dans ce cas-là, ils sont revendus au prix du marché par le SYTTOM 19 aux entreprises de recyclage.
- Soit être valorisés après passage sur une chaîne de tri s'ils proviennent d'une collecte multi-matériaux qui regroupe plusieurs produits dans le même récipient (ex : plastiques, cartonnets, aciers...).

Le choix de la collecte dépend du territoire desservi et des produits à collecter sur le territoire du SYTTOM 19. On retrouve d'une manière générale :

- Des collectes en porte à porte multi-matériaux (papiers, métaux, cartons, plastiques, briques alimentaires) qui doivent être traités sur un centre de tri.
- Des collectes en bornes d'apport volontaire en trois flux :
 - une borne verre qui sera collectée et recyclée directement chez le verrier O-I,
 - une borne papier qui sera collectée et recyclée directement chez un papetier,
 - une borne multi-matériaux regroupant plastiques, cartons, métaux, briques alimentaires, qui sera collectée et devra être traitée sur un centre de tri pour séparer les différents matériaux.

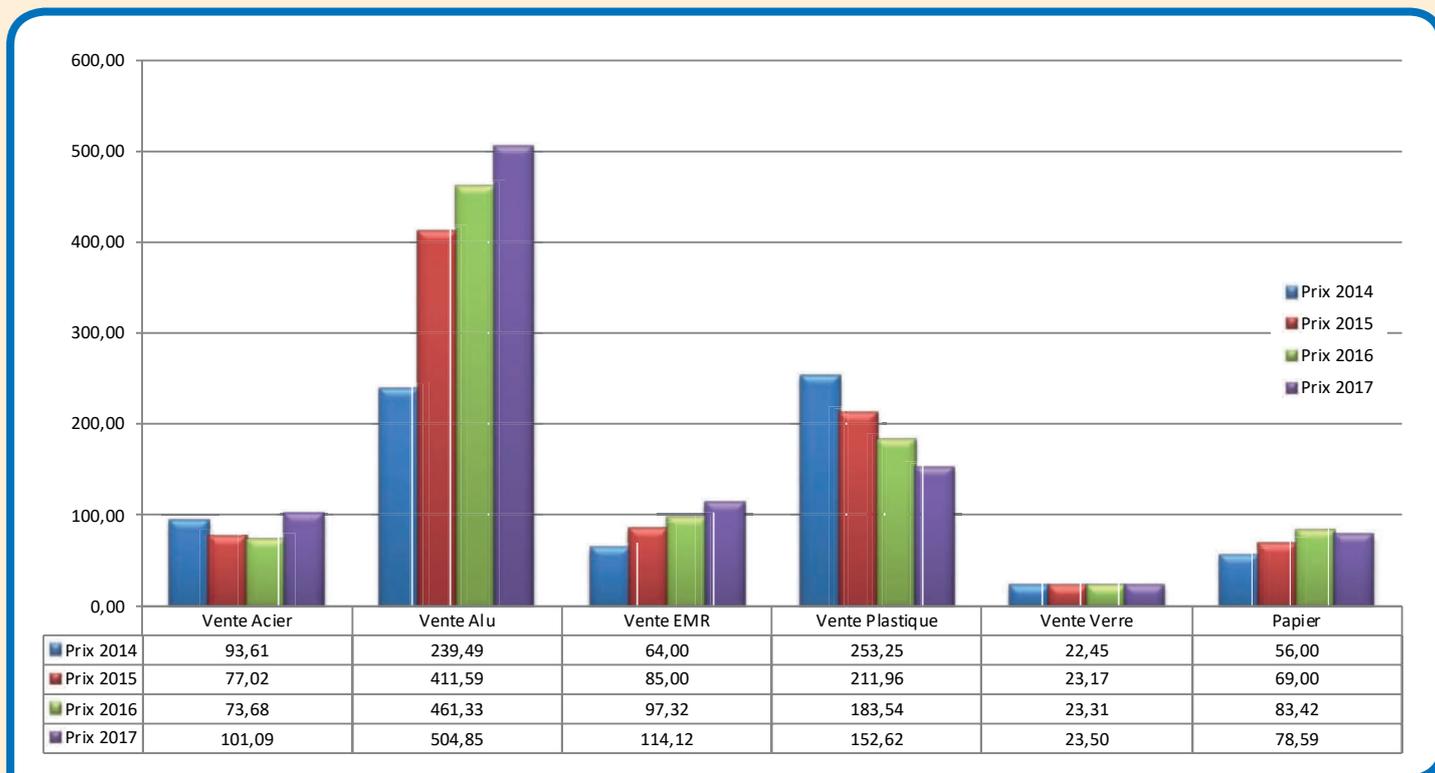
Les produits nécessitant un traitement en centre de tri sont acheminés soit sur le centre de tri de Saint-Jean-Lagineste dans le Lot, soit sur le centre de tri d'Argentat.

Le SYTTOM 19 dispose de prix plancher garantissant un prix de rachat minimum pour les produits de collecte sélective, mais dont le prix moyen dépend du cours des matières premières.



1. PRÉSENTATION DU SYTTOM 19

Évolution des prix moyens de reprise depuis 2014



Les repreneurs concernés par les contrats de reprise signés par le SYTTOM 19 sont les sociétés :

- O-I pour le verre,
- VEOLIA pour l'acier et l'aluminium,
- VEOLIA pour les cartons de déchèteries (PCNC 1.05) et les Emballages Ménagers Recyclables (EMR - PCNC 5.02),
- VEOLIA pour les papiers, journaux, magazines,
- VALORPLAST pour les plastiques (PEHD, PET clair et foncé).

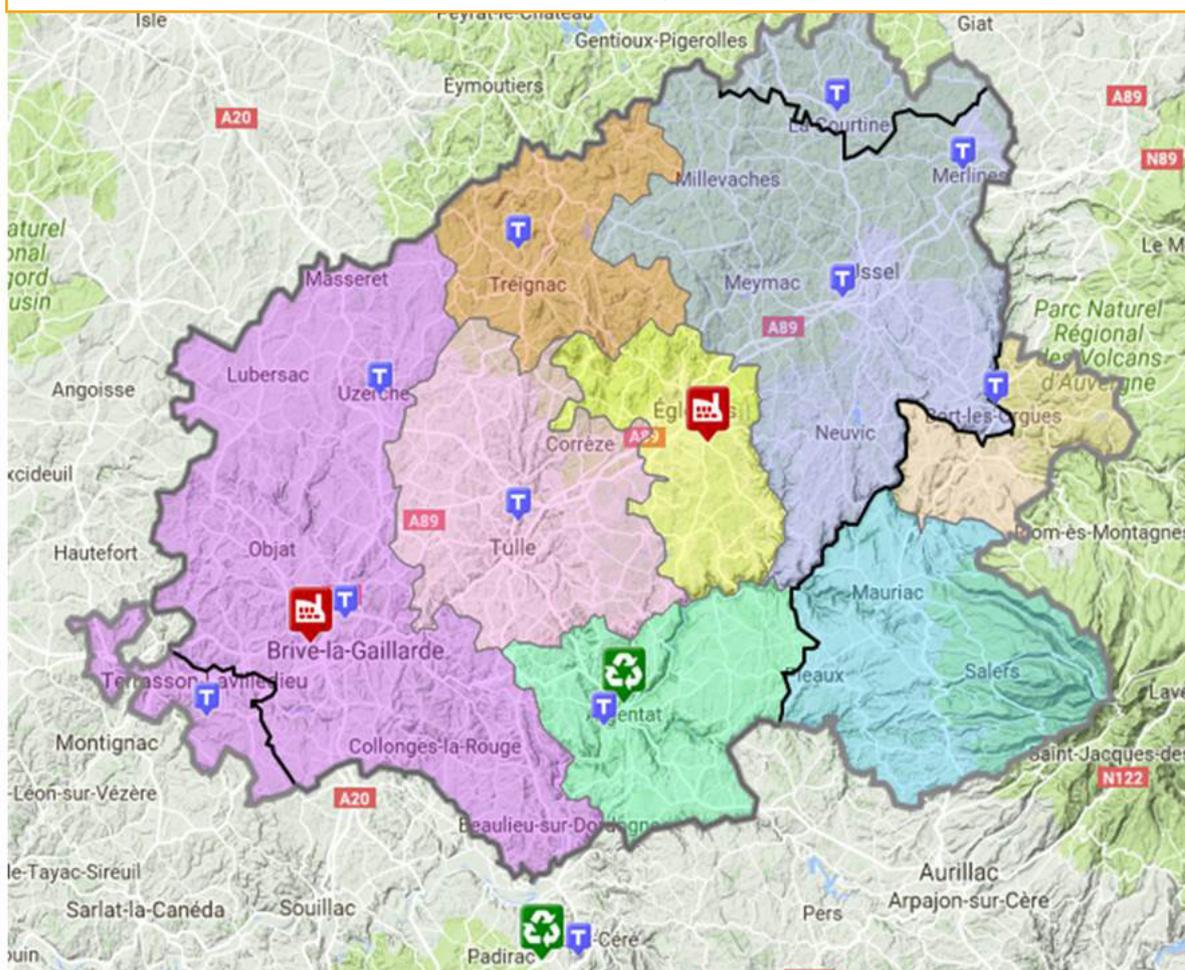


1. PRÉSENTATION DU SYTTOM 19

1.2. Le territoire

- 360 communes (soit 280 969 habitants)
- 283 communes Corrésiennes
- 12 communes de la Dordogne
- 54 communes du Cantal
- 11 communes de la Creuse

Retrouvez notre carte interactive sur www.syttom19.fr



Légende

- Contour du Syttom 19
- Contour de la Corrèze

Installations

- Unité de Valorisation Énergétique (UVE)
- Centre de Tri
- Centre de Transfert

Collectivités

- Communauté de Communes Xaintrie Val'Dordogne
- SIRTOM de la région de Brive
- Communauté de Communes Ventadour - Égletons - Monédières
- Communauté d'Agglomération Tulle Agglo
- SYSTOM de Bort Artense
- Communauté de Communes Vézère - Monédières - Millesources
- Communauté de Communes Haute Corrèze Communauté
- SIETOM des 4 Cantons

1. PRÉSENTATION DU SYTTOM 19

1.3. Les collectivités membres et partenaires

■ EPCI membres

En raison de l'application de la loi portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République, des syndicats de collecte des déchets, membres du SYTTOM 19, ont été absorbés par les Communautés de Communes. Le SYTTOM 19 se compose désormais de 3 syndicats de collecte des déchets et de 5 Communautés de Communes ou d'Agglomération.

SIRTOM de la Région de Brive

154 200 habitants
122 communes

SIETOM des 4 Cantons

15 578 habitants
38 communes

SYSTEM de Bort Artense

8 503 habitants
16 communes

Communauté d'Agglomération Tulle Agglo

41 806 habitants
44 communes

Communauté de Communes Haute Corrèze Communauté

33 779 habitants
71 communes

Communauté de Communes Xaintrie Val'Dordogne

11 738 habitants
30 communes

Communauté de Communes Ventadour - Égletons - Monédières

10 327 habitants
20 communes

Communauté de Communes Vézère - Monédières - Millesources

5 038 habitants
19 communes

■ Collectivités partenaires

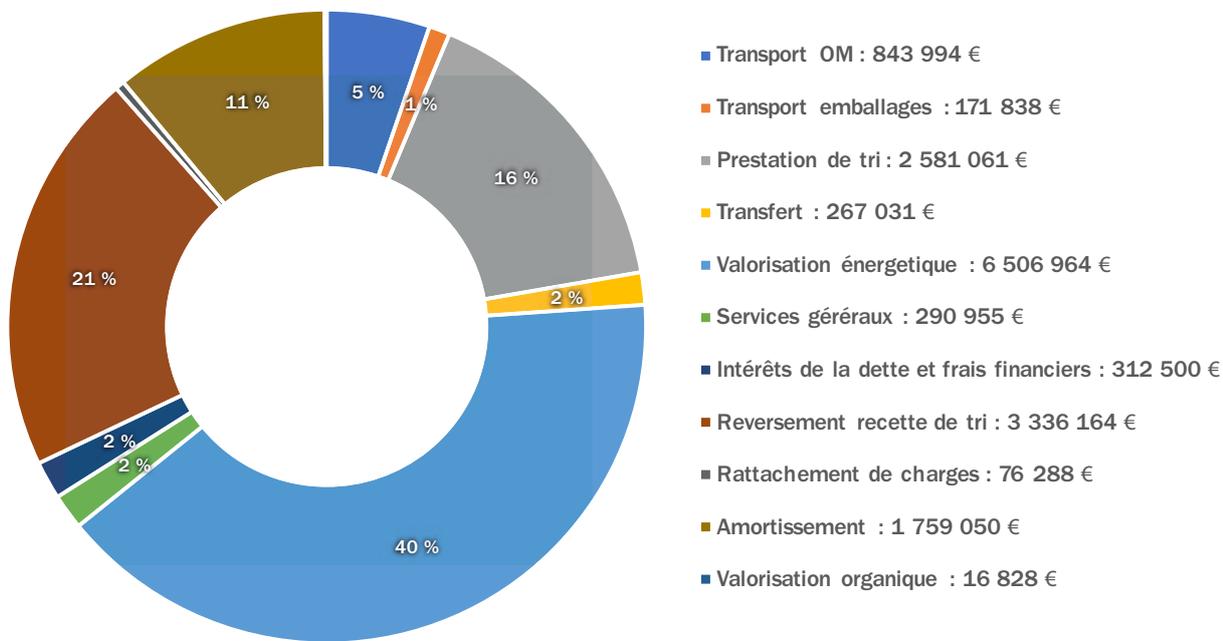
- SYDED 46



2. LE COMPTE ADMINISTRATIF 2017

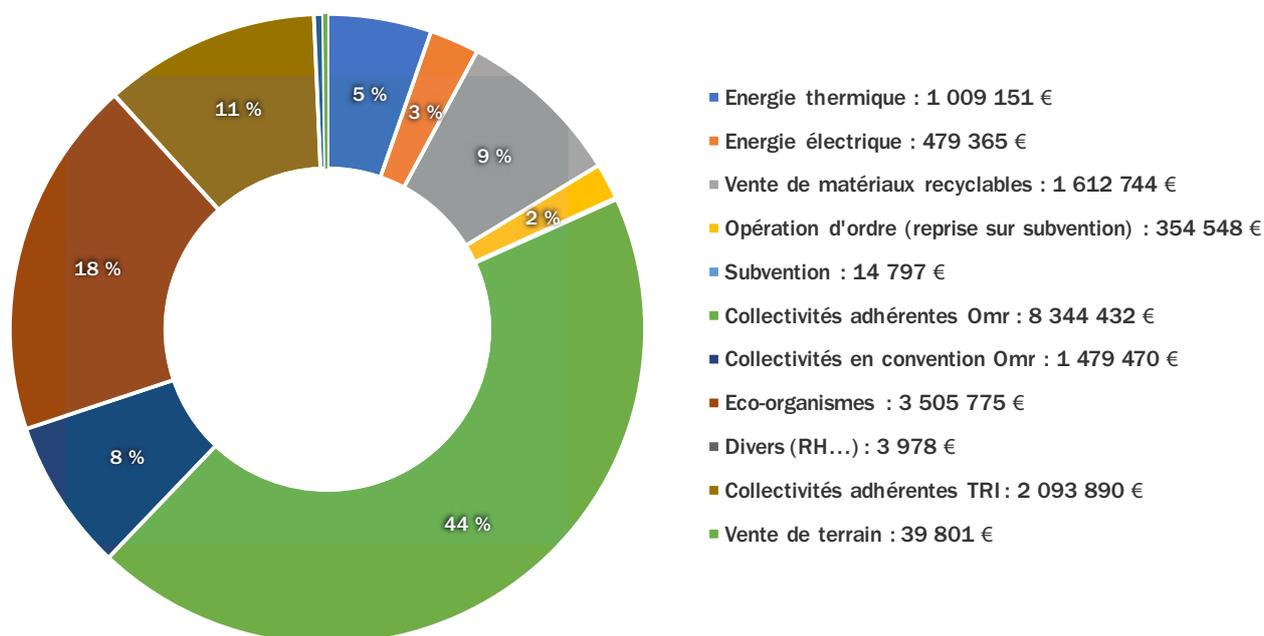
2.1. Section de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement 2017 : 16 162 673 €



Recettes de fonctionnement 2017 : 18 937 951 €

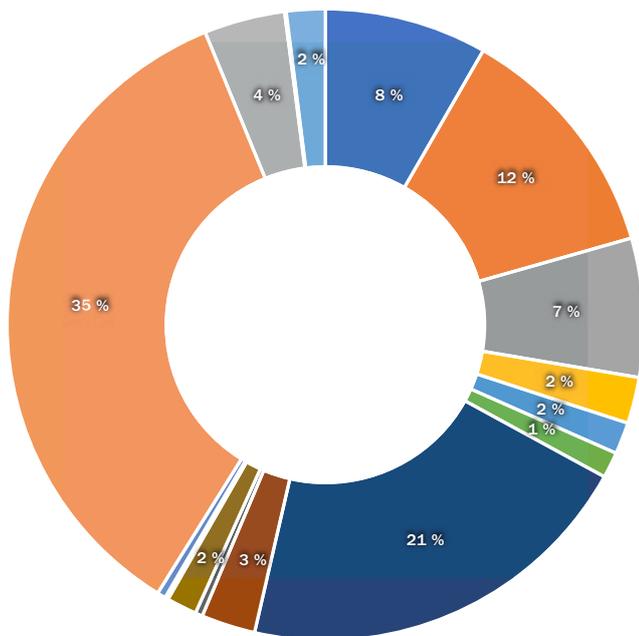
Excédent reporté : 5 404 604 €



2. LE COMPTE ADMINISTRATIF 2017

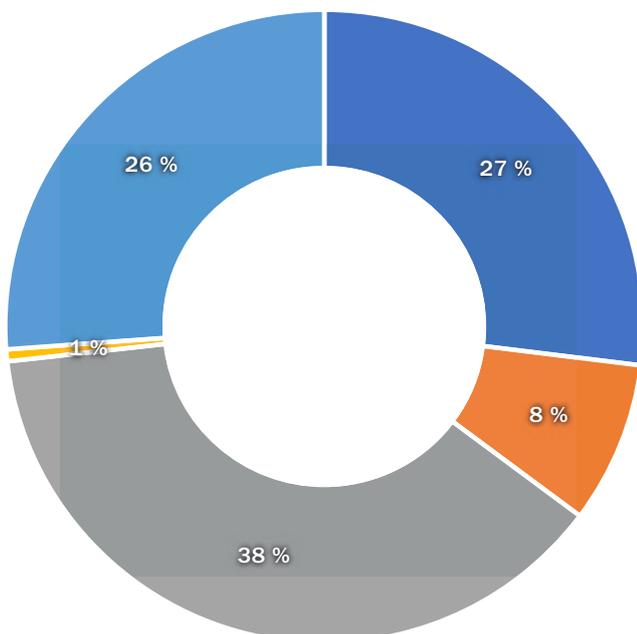
2.2. Section d'investissement

Dépenses d'investissement 2017 : 8 614 158 €



- GER-Rosiers d'Egletons : 711 700 €
- GER-St Pantaléon de Larche : 1 061 107 €
- Emprunt mise aux normes UIOM : 611 587 €
- Emprunt réseau de chaleur Egletons : 204 118 €
- Emprunt production électrique : 140 000 €
- Emprunt valorisation énergie déchets : 114 000 €
- Ordre à l'intérieur de la section : 1 772 807 €
- Centres de transfert : 236 663 €
- Création d'une aire de lavage Condat sur Vézère : 31 861 €
- Réhabilitation du centre de transfert de Monceaux sur Dordogne : 132 530 €
- Espace biodiversité : 13 543 €
- Divers (pneu véhicule de service, chaises...) : 1 021 €
- UVE-St Pantaléon de Larche : 37 266 €
- UVE-Rosiers d'Egletons : 3 014 778 €
- Subvention : 354 548 €
- Etudes : 7 013 €
- Mise en place des compteurs thermiques UVE St Pantaléon de Larche : 169 616 €

Recettes d'investissement 2017 : 6 574 145 €



- Opération d'ordre : 1 772 807 €
- FCTVA : 542 032 €
- Emprunt : 2 500 000 €
- Vente de terrain Moustier Ventadour : 39 799 €
- Amortissement : 1 719 507 €

3. LES MARCHÉS PUBLICS CONCLUS EN 2017

3.1. Marchés de travaux

Marchés dont le montant est inférieur aux seuils

N° marché	Intitulé	Date notification	Attributaire	Code postal
2017/43	Aménagement espace biodiversité	02/01/2017	APAJH - ESAT Les Ateliers du Puy Grand et de la Vézère	19100
2017/13/ EUROV/13A	Création d'une défense incendie sur le centre de transfert de Condat sur Vézère	17/10/2017	EUROVIA	19000

Marchés dont le montant est compris entre 20 000 € HT et 89 999,99 € HT

N° marché	Intitulé	Date notification	Attributaire	Code postal
2017/13	Création d'une aire de lavage sur le centre de transfert de Condat sur Vézère	17/10/2017	EUROVIA	19000

Marchés dont le montant est compris entre 90 000 € HT et 5 185 999 € HT

N° marché	Intitulé	Date notification	Attributaire	Code postal
2017/02	Mise en place de compteurs thermiques à l'U.V.E de Saint Pantaléon de Larche	09/03/2017	CNIM Centre France	19600
2017/08	Réhabilitation du centre de transfert de Monceaux sur Dordogne	18/07/2017	BREDECHE	19200



Réhabilitation du centre de transfert de Monceaux sur Dordogne



Liaison entre l'UVE de Rosiers d'Egletons et le réseau de chaleur de la ville d'Egletons



Aménagement d'une zone biodiversité sur l'UVE de Saint Pantaléon de Larche

3. LES MARCHÉS PUBLICS CONCLUS EN 2017

3.2. Marchés de services

Marchés dont le montant est inférieur aux seuils

N° marché	Intitulé	Date notification	Attributaire	Code postal
2017/04	Plan topographique centre de tri d'Argentat	08/02/2017	AGE	19160
2017/10	Mission SPS pour la réhabilitation du centre de transfert de Monceaux sur Dordogne	02/06/2017	Jean Michel LEYRAT	19000
2017/09	Contrôle technique pour la réhabilitation du centre de transfert de Monceaux sur Dordogne	18/07/2017	SOCOTEC	19100
2017/ CORREZE /05	Maîtrise d'oeuvre pour la réhabilitation du centre de transfert de Monceaux sur Dordogne	09/10/2017	CORREZE INGENIERIE	19000
2017/16	Mission contrôle technique pour la création d'une défense incendie et d'une aire de lavage sur le centre de transfert de Condat sur Vézère	18/10/2017	SOCOTEC	19100
2017/17	Mission SPS pour la création d'une défense incendie et d'une aire de lavage sur le centre de transfert de Condat sur Vézère	07/11/2017	Jean Michel LEYRAT	19000

Marchés dont le montant est compris entre 20 000 € HT et 89 999,99 € HT

N° marché	Intitulé	Date notification	Attributaire	Code postal
2017/03	Etude extension nouvelles consignes de tri	20/03/2017	ATLANCE	49000

4. BILAN DU TRAITEMENT DES DECHETS 2017

Pour l'année 2017, 129 849 tonnes de déchets ont été pris en charge par le SYTTOM 19.

Les Unités de Valorisation Énergétique ont permis de traiter 108 236 tonnes d'ordures ménagères résiduelles :

- **68 435 tonnes** provenant de la collecte des ordures ménagères sur le territoire du SYTTOM 19.
- **7 250 tonnes** d'encombrants de déchèteries triés et valorisés.
- **17 856 tonnes** de déchets traités proviennent de l'activité économique, il s'agit pour la majorité des déchets d'entreprises du territoire et d'ordures ménagères de départements voisins.
- **14 695 tonnes** de déchets ont été traités pour le compte du SYDED 46 (syndicat de traitement des déchets du Lot) avec lequel un partenariat perdure depuis 2002.

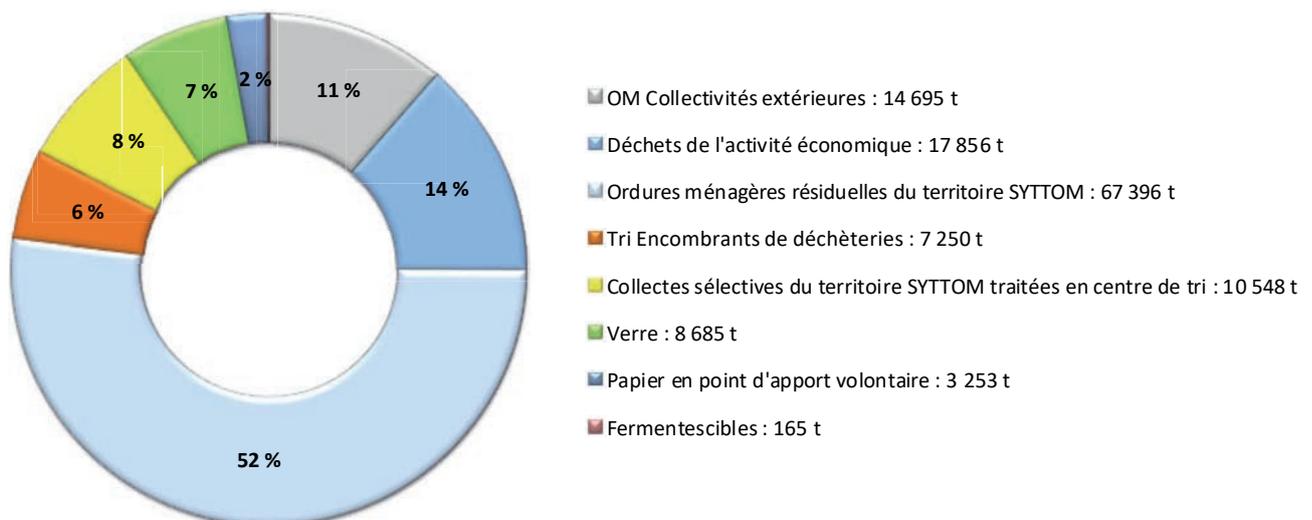
Les centres de tri du SYDED 46 et de la Communauté de Communes Xaintrie Val' Dordogne ont permis de trier **10 548 tonnes d'emballages** (2 544 tonnes sur le centre de tri de la Communauté de Communes Xaintrie Val' Dordogne et 8 004 tonnes sur le centre de tri du SYDED 46).

Le partenariat avec le SYDED 46 permet une **optimisation des installations de chacune des structures** ainsi que du transport des déchets.

En effet, chaque transport d'ordures ménagères du Lot vers la Corrèze assure un retour d'emballages à trier de la Corrèze vers le Lot. Cette organisation permet d'optimiser les transports en réduisant les voyages sans chargement.

Répartition des déchets traités par le SYTTOM 19 en 2017

Total : 129 849 tonnes



Le SYTTOM 19 a livré 165 tonnes de fermentescibles (déchets composés exclusivement de matière organique biodégradable : déchets verts, reste de repas ou rebus du potager) sur la plateforme de compostage de TERRALYS SUEZ ORGANIQUE à Turenne. Ces déchets proviennent des restaurateurs volontaires et des habitants du quartier des Rosiers de Brive la Gaillarde.

4. BILAN DU TRAITEMENT DES DECHETS 2017

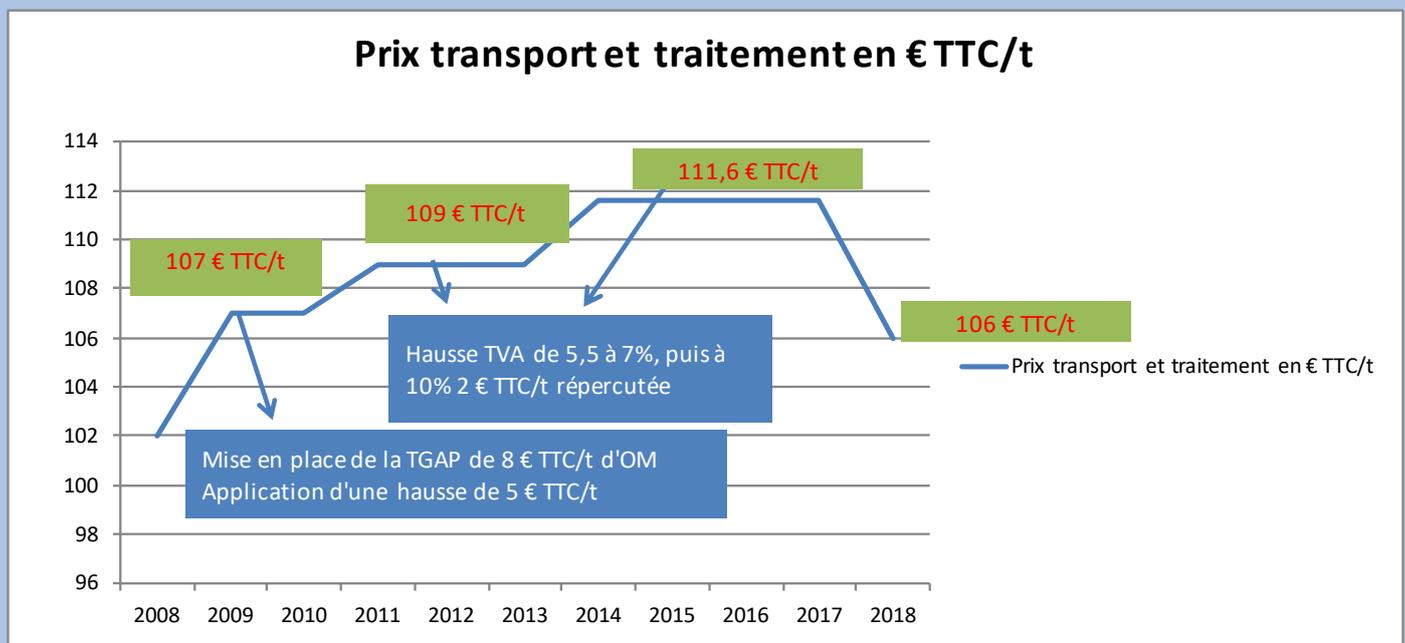
4.1. Les ordures ménagères résiduelles du territoire

Concernant les ordures ménagères des collectivités adhérentes, le SYTTOM 19 a traité 67 396 tonnes d'ordures ménagères résiduelles en 2017 pour 61 969 tonnes en 2016, soit + 5 427 tonnes (+ 8,7 % sur une année).

L'augmentation du tonnage des collectivités adhérentes s'explique par l'intégration du SIETOM des 4 cantons (4 604 tonnes), l'augmentation à territoire équivalent 2016 est de 1 088 tonnes, soit +1,7 % par rapport à 2016.

Cette augmentation est observée dans l'ensemble des territoires au niveau national.

Le coût de transport et de traitement des OM maintenu à **111,60 € TTC/t** pour l'exercice 2017 sera suivi d'une baisse à **106 € TTC/t** en 2018. Cette baisse a été actée lors du Comité Syndical de décembre 2017.



*Evolution du coût de transport et du traitement des déchets au cours des 10 dernières années.
Une évolution des coûts uniquement liée à la fiscalité TVA et TGAP*

La volatilité des taxes (TGAP, TVA, taxe communale....) impacte fortement le tarif de traitement des déchets, les projets des futures lois de finances prévoient des hausses fiscales de 10 à 15 € TTC/t pour le traitement en UVE.

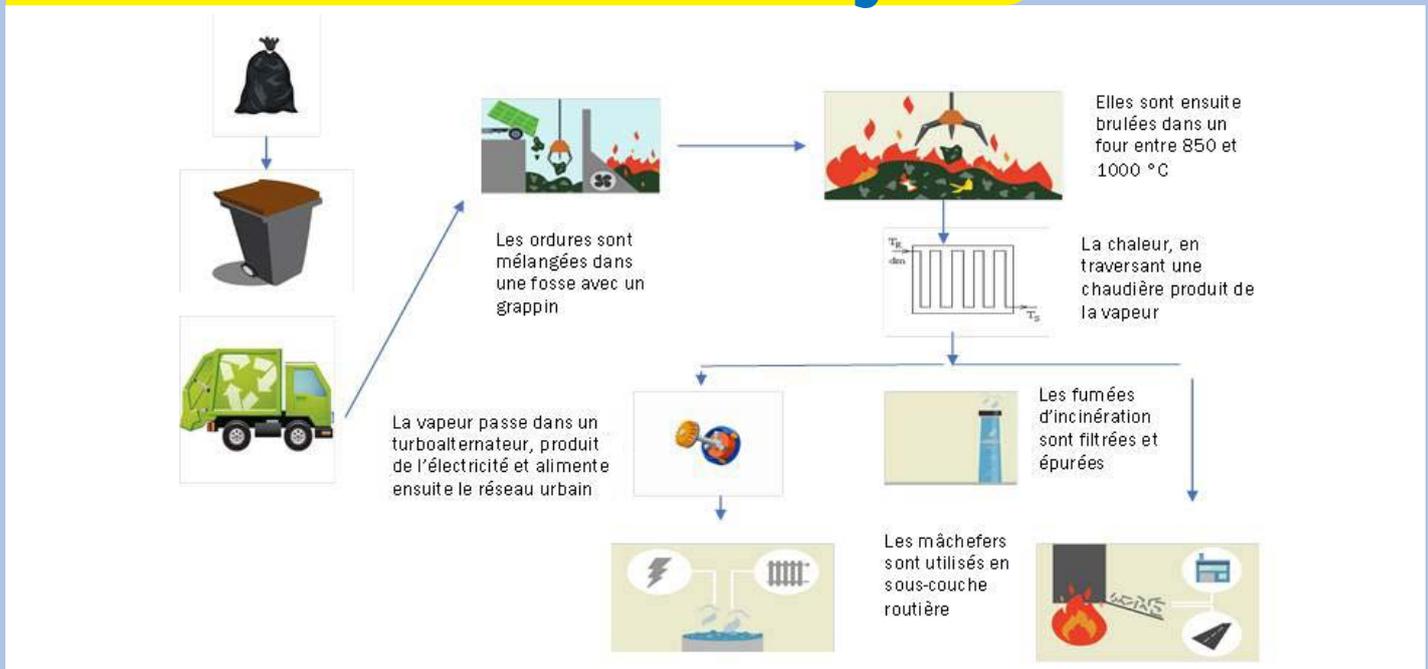
Le montant annuel des taxes liées aux déchets entrants supporté par le SYTTOM 19 s'élève à :

- TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes) : 435 000 €
- Taxe communale commune de Rosiers d'Egletons : 53 000 €

Sous réserve du maintien d'une fiscalité constante, nos objectifs sont une diminution des coûts au cours des exercices à venir.

4. BILAN DU TRAITEMENT DES DECHETS 2017

Le traitement des ordures ménagères



4.2. Le tri des emballages ménagers

Concernant les collectes sélectives en mélange nécessitant un traitement en centre de tri, 10 548 tonnes ont été traitées pour les collectivités adhérentes au SYTTOM 19 :

- 2 544 tonnes sur le centre de tri d'Argentat.
- 8 004 tonnes sur le centre de tri de Saint-Jean-Lagineste.

Le coût du tri est de 260 € TTC/t en 2017.

La production d'emballages livrés aux filières de recyclage s'établit à 7 993 tonnes en sortie de centre de tri.

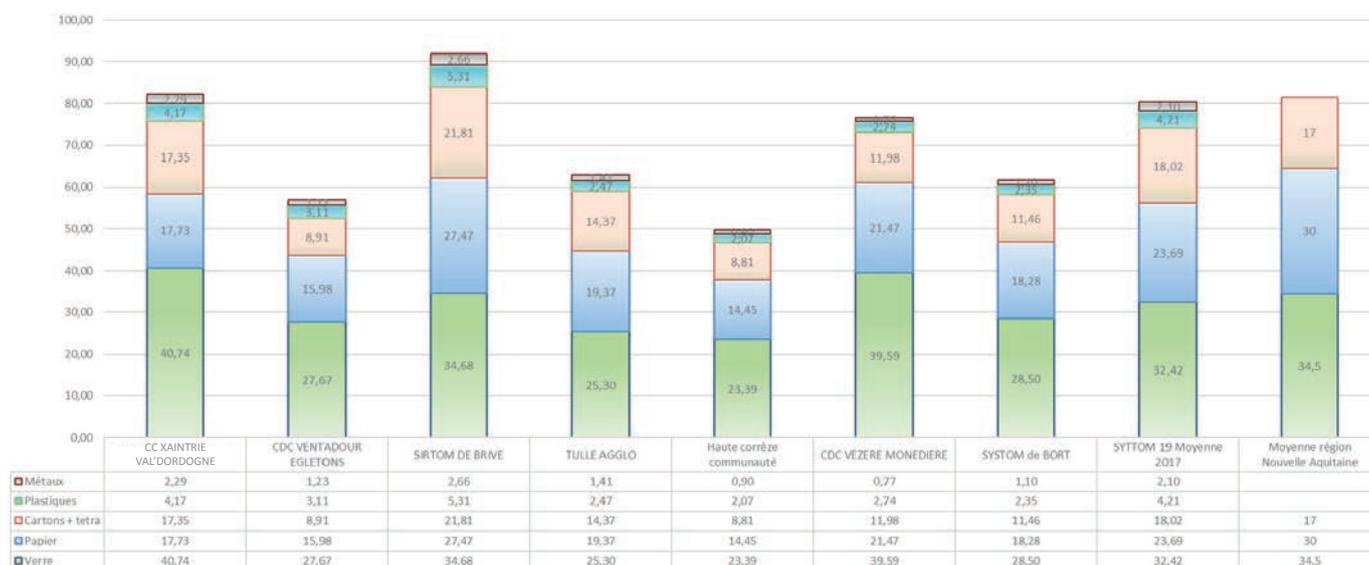
L'écart entre le tonnage entrant et la production s'explique par les refus de tri entrant autour de 25%, la freinte (évaporation de l'eau et extraction des particules fines contenues dans les collectes sélectives) autour de 5% et les stocks restant en fin d'année non évacués.

Le tri sélectif



4. BILAN DU TRAITEMENT DES DECHETS 2017

Production d'emballages par collectivité en kg/hab/an



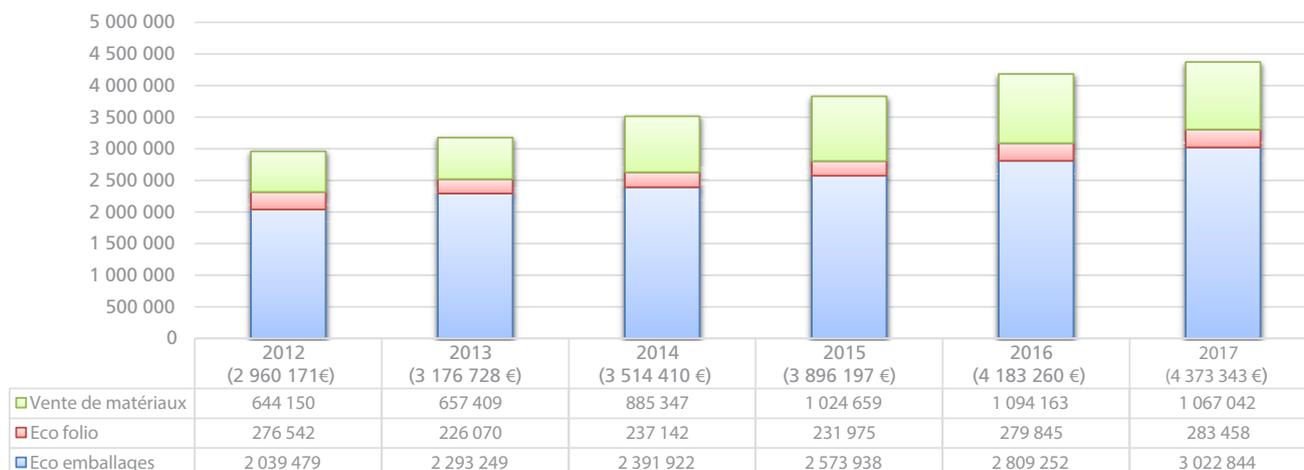
Les disparités entre les différentes collectivités montrent que des efforts sur la collecte des produits à recycler doivent être poursuivis, en particulier sur les matériaux ne nécessitant pas d'opération de tri (verre et papiers).

La disparité provient également de la composition des territoires pour lesquels le mode de consommation diffère et impacte le gisement à collecter.

Sur l'ensemble du territoire du SYTTOM 19, ce sont **80 kg/an/habitant de matière recyclée**.

On constate une évolution positive des produits recyclés, mais qui reste inférieure à la moyenne régionale. En 5 ans, les performances de collecte du verre ont progressé de 5 kg/an/habitant. Un accompagnement du SYTTOM 19 en matière de communication est en cours.

Recettes de collecte sélective (REP + vente matériaux)



Entre 2012 et 2017, les recettes globales de collecte sélective reversées intégralement aux collectivités de collecte sont en hausse.

4. BILAN DU TRAITEMENT DES DECHETS 2017

4.3. Point sur les éco-organismes

■ CITEO Emballages :

Le SYTTOM 19 a signé un nouveau contrat emballages dit barème F avec la société CITEO qui regroupe les anciennes sociétés ECO-EMBALLAGES (filière emballages) et ECOFOLIO (filière papiers).

■ CITEO Papier :

En 2017, le SYTTOM 19 a signé un nouveau contrat pour l'aide au recyclage du papier avec CITEO.

■ Eco-Mobilier :

Le 1^{er} février 2015 est entré en vigueur le contrat territorial de collecte du mobilier que le SYTTOM 19 a conclu avec l'éco organisme Eco-mobilier.

En 2017, 6 déchèteries supplémentaires ont été équipées d'une benne pour collecter les déchets d'éléments d'ameublement (DEA). Il s'agit de : Beaulieu sur Dordogne, Cosnac, Donzenac, Meymac, Objat, Tulle-Mulatet.

Depuis la signature du contrat avec Eco-Mobilier en 2015, ce sont 18 déchèteries qui sont équipées de bennes DEA. Les recettes sont directement versées aux collectivités exploitant les déchèteries par l'éco-organisme.

CITEO

Donnons ensemble une nouvelle vie à nos produits.

écomobilier
COLLECTER · TRIER · RECYCLER



5. LES UNITES DE VALORISATION ENERGETIQUE

5.1. Usine de Rosiers d'Égletons

5.1.1. Type de déchets traités

Sur l'UVE de Rosiers d'Égletons, les proportions de tonnages traités ont augmentées : ce sont 39 851 tonnes de déchets qui auront été traitées sur le site en 2017 contre 37 924 tonnes en 2016.

Pour la majorité (35 513 tonnes), il s'agit d'ordures ménagères, dont 7 250 tonnes proviennent d'encombrants de déchèteries.

L'UVE a bénéficié d'un raccordement au réseau de chauffage urbain de la ville d'Égletons fin 2017, ce qui lui permet de devenir une Unité de Valorisation Énergétique au sens juridique avec une valorisation énergétique supérieure à 60 %.



Tonnes d'ordures ménagères traitées sur le site

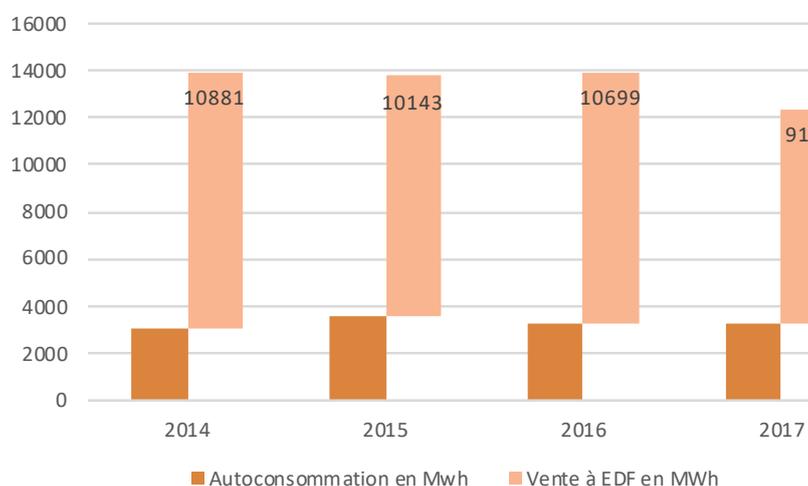


	2014	2015	2016	2017
■ Déchets de l'activité économique	2471	5998	5190	4338
■ Ordures ménagères hors SYTTOM 19	4695	4478	4220	
■ Ordures ménagères du SYTTOM 19	32469	28467	28514	35513

5. LES UNITES DE VALORISATION ENERGETIQUE

5.1.2. Valorisation énergétique

Production d'électricité de l'usine de Rosiers d'Egletons

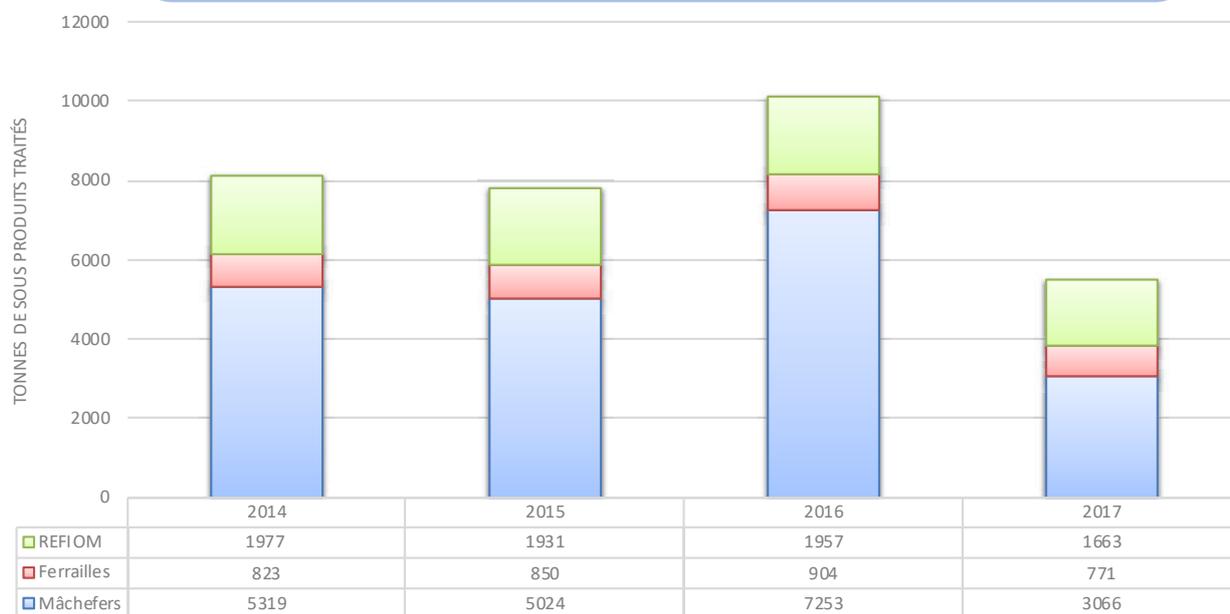


Concernant la valorisation énergétique sur le site, on enregistre une production de 11 838 MWh, dont 9 126 MWh auront été vendus à EDF.

Outre la recette pour la collectivité, cette production d'énergie représente la consommation électrique d'environ 7 000 habitants.

5.1.3. Sous-produits de combustion

Sous-produits valorisés ou traités sur l'usine de Rosiers d'Egletons



Concernant la production de sous-produits de combustion, on distingue la ferraille, les mâchefers et les REFIOm.

La ferraille produite est revendue à un recycleur local.

Les mâchefers ont fait l'objet d'une valorisation par utilisation en remblais sur des chantiers après avoir été analysés.

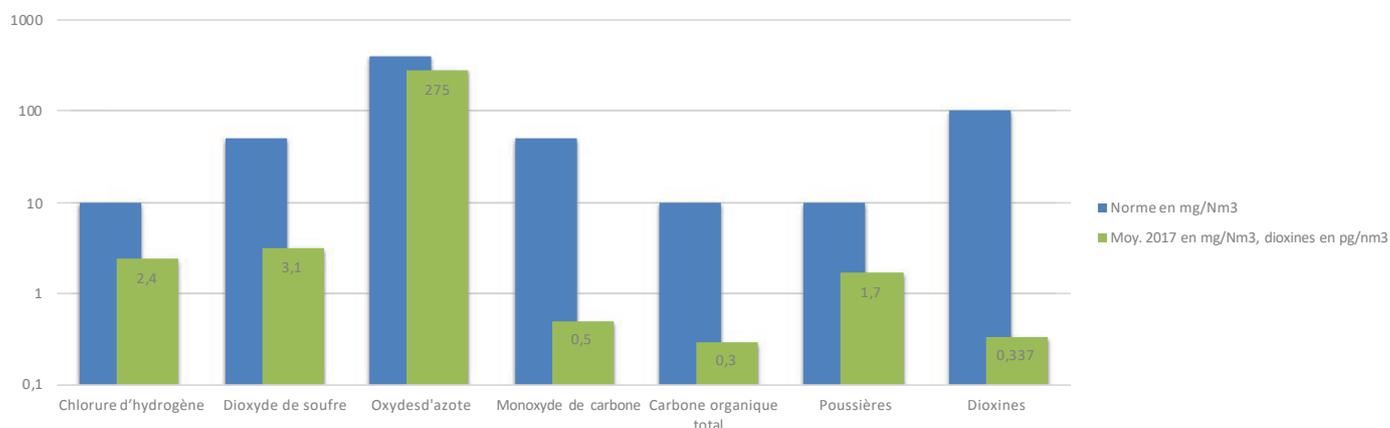
Compte tenu de leur conformité aux normes environnementales en vigueur, la majorité de la production aura pu être utilisée en sous couche d'enrobés ou de remblais de plateforme.

Enfin, les REFIOm auront été envoyés dans un centre de stockage de déchets dangereux à Graulhet.

5. LES UNITES DE VALORISATION ENERGETIQUE

5.1.4. Mesures environnementales

Moyenne des mesures en continu 2017



Les mesures environnementales à la cheminée sont tout à fait satisfaisantes sur le site, que ce soit sur les mesures en continu ou les mesures semestrielles qui concernent particulièrement les dioxines et métaux lourds.

5.1.5. Résultats des mesures semestrielles en dioxines et métaux lourds

		Normes	1 ^{ère} mesure	2 ^{ème} mesure
Dioxines - furannes	pg /Nm ³	100	7,7	5,3
Métaux lourds	µg /Nm ³	500	79,33	23
Cadmium	µg /Nm ³	50	0,1	0,148
Thallium	µg /Nm ³			
Mercur	µg /Nm ³	50	0,1	0,3

5.1.6. Programme de surveillance des retombées atmosphériques

Initiées en 2005 à la demande du SYTTOM 19, des campagnes de mesure des dioxines, furannes et métaux lourds sont effectuées annuellement autour des UVE de la Corrèze afin d'évaluer l'impact des rejets de ces polluants, tant dans les retombées atmosphériques qu'en air ambiant.

Ainsi, du 30 août au 2 octobre pour la collecte des retombées atmosphériques et du 20 au 27 septembre pour le prélèvement à l'air ambiant, ATMO NOUVELLE AQUITAINE a mis en oeuvre les moyens nécessaires à la réalisation de la campagne de mesure pour l'année 2017.

■ Mesures dans l'air ambiant

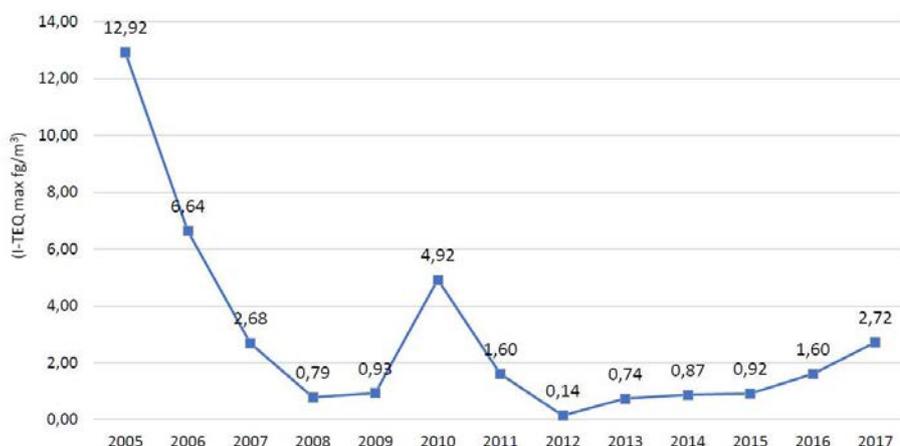
Un suivi sur chaque installation est effectué au moyen d'un préleveur actif qui mesure les polluants contenus dans l'air aux abords des UVE (mesures de métaux lourds et dioxines-furannes) durant une semaine.

L'air est aspiré dans un filtre qui retient l'ensemble des particules contenues dans l'air, les congénères de dioxines-furannes sont mesurés en fentogrammes/Nm³ soit 10⁻¹⁵ grammes.

5. LES UNITES DE VALORISATION ENERGETIQUE

Air ambiant

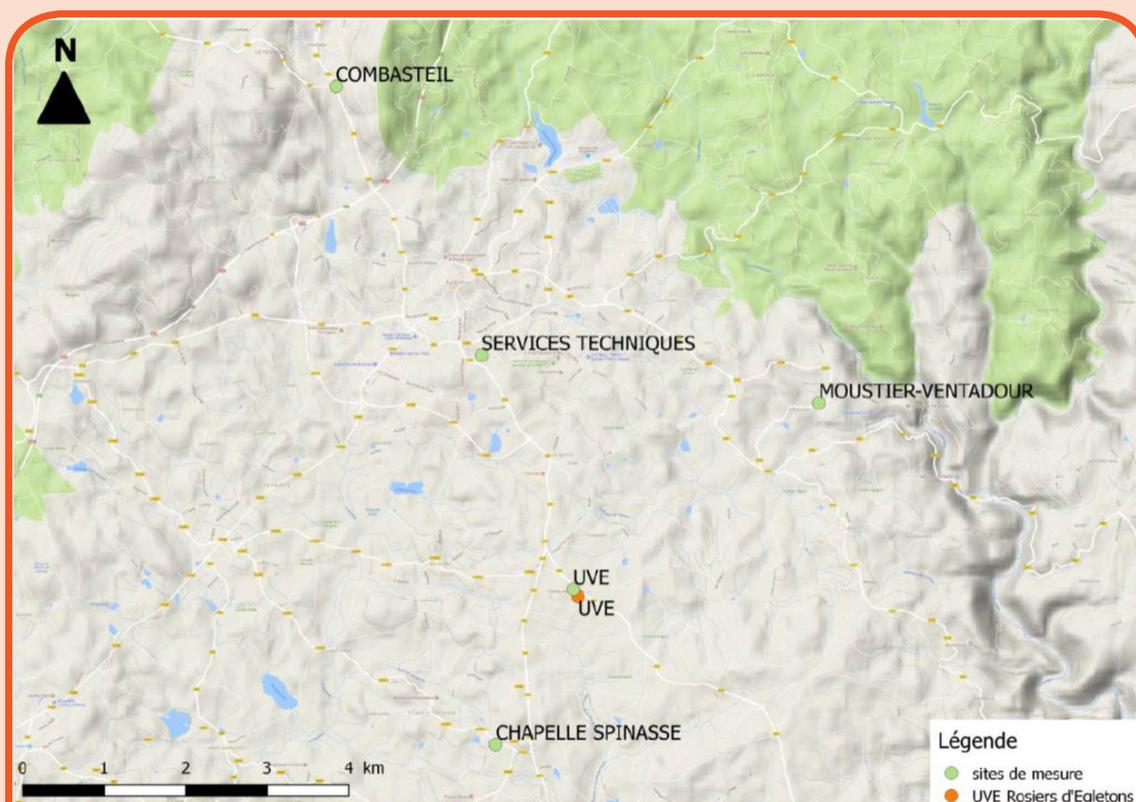
Évolution annuelle des concentrations en équivalent toxique du total des 17 congénères



Préleveur d'air ambiant DA80

* I-TEQ (International Toxic Equivalent Quantity) : indicateur synthétique utilisé pour comparer la toxicité des divers congénères en définissant la charge toxique globale liée aux dioxines.

Mesures des retombées atmosphériques



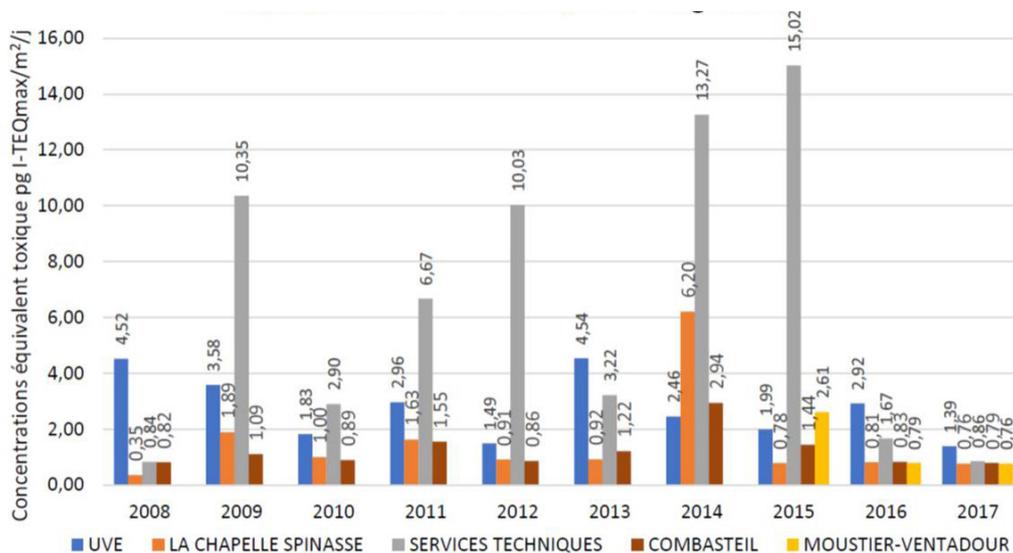
Implantation des prélèvements de retombées autour de l'UVE de Rosiers d'Égletons

Un suivi est réalisé sur l'UVE de Rosiers d'Egletons et sur des points situés sous le panache de celle-ci, dans le sens des vents dominants : ces points sont situés préférentiellement dans un rayon inférieur à 1km, afin d'être représentatifs des retombées atmosphériques liées à l'usine. Un point sert de blanc (ici Combasteil), il est non impacté par le panache de l'usine et donne un comparatif.

5. LES UNITES DE VALORISATION ENERGETIQUE

Mesures des retombées atmosphériques en dioxines/furannes depuis 2008

Historique des concentrations du total des 17 congénères en équivalent toxique dans les retombées atmosphériques



Historiquement, le site « Services techniques » est celui où les concentrations du total des 17 congénères en équivalent toxique étaient les plus élevées. Depuis 2016, les concentrations ont nettement diminué sur ce site pour atteindre un niveau équivalent aux autres sites.

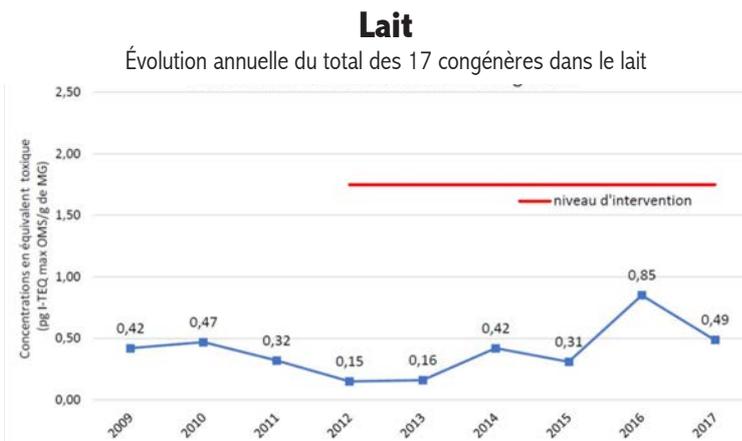
Cette année, le site de l'UVE avec une concentration de 1,39 pg I-TEQ max/m²/j, est celui qui présente la concentration en équivalent toxique du total des 17 congénères la plus élevée. Cependant, il est intéressant de noter qu'en parallèle, c'est le niveau historiquement le plus bas mesuré sur ce site depuis 2008.

Les concentrations mesurées sur l'ensemble des sites en 2017 font parties des plus faibles mesurées depuis 2008.



5. LES UNITES DE VALORISATION ENERGETIQUE

■ Mesures dans le lait



Un échantillon de lait de vache provenant d'une exploitation agricole proche de l'usine est prélevé annuellement. Il y est mesuré l'ensemble des 17 congénères de dioxines et furannes présents. Ce résultat est ramené en équivalent toxique afin d'être comparé aux valeurs de l'OMS.

L'analyse des 17 congénères dans l'échantillon de lait de vache donne un total de **0,49 pg I-TEQ max OMS/g de matière grasse**. Les concentrations mesurées sont largement inférieures au niveau d'intervention défini par la recommandation de la commission européenne de **1,75 pg I-TEQ max OMS/g de matière grasse**.

■ Mesures dans les végétaux

Un prélèvement de chou a été effectué le 12 décembre 2017 à proximité de l'UVE. Les teneurs en dioxines et furannes sont comparées aux teneurs d'un chou témoin cultivé dans les serres de la ville de Limoges durant la même période.

La valeur maximale de **0,033 pg I-TEQ/g de matière fraîche** est en deçà de la limite fixée par l'OMS de **0,30 pg I-TEQ/g de matière fraîche**.

Le chou placé sous les serres de la ville présente des concentrations en pg équivalent toxique par gramme de matière fraîche légèrement inférieures que celles du chou exposé.

Concentrations en équivalent toxique	Végétaux : choux exposés sur l'UVE	Végétaux : choux témoins
Total pg I-TEQ max OMS/g de MF	0,033	0,029



■ Mesures dans le miel

Un rucher a été mis en place sur le site de l'usine en partenariat avec un apiculteur corrézien.

Le prélèvement de miel s'est effectué le 31 août 2017 sur des ruches placées à proximité immédiate de l'incinérateur. Après analyse, la concentration maximale totale est de **0,06 pg I-TEQ/g de produit**, soit bien en deçà de la limite fixée par l'OMS de **0,30 pg I-TEQ/g de produit**.

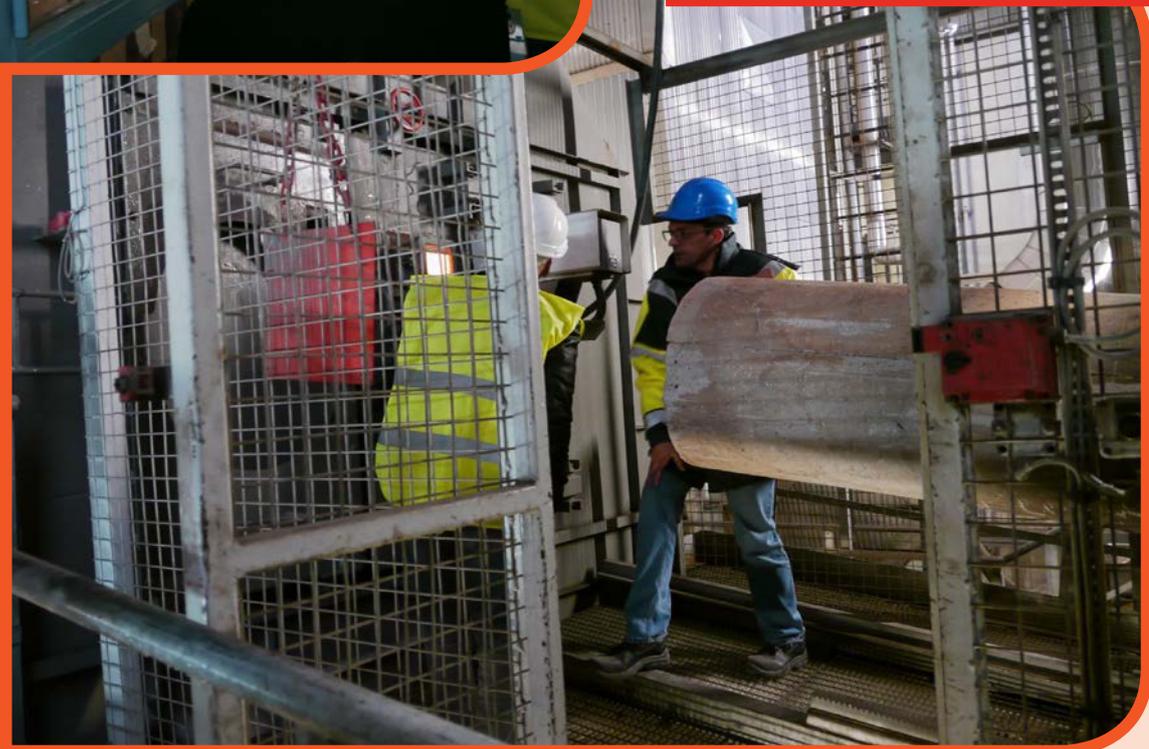
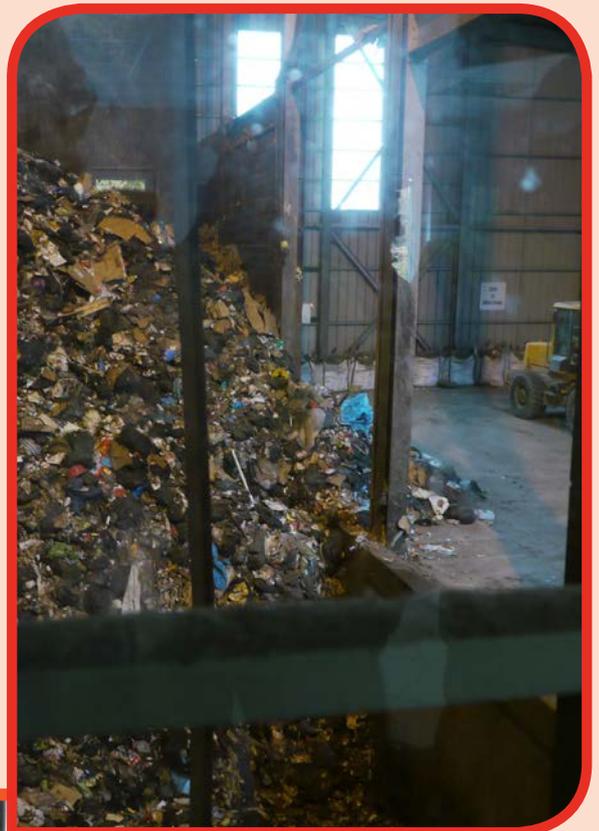
En comparaison, une analyse d'un miel commercial effectuée en 2012 et originaire d'un rucher de Saint-Yrieix-la-Perche (Haute-Vienne), non exposé aux émissions en provenance de l'UVE ou de toute autre source potentielle de pollution, a révélé une teneur maximale totale de **0,07 pg I-TEQ/g de produit**.



5. LES UNITES DE VALORISATION ENERGETIQUE

5.1.7. Visites de l'usine

- **9 mai 2017 :**
Visite de Thierry SIMON de la société IFFWATER et de Claude LEONARD de la Société SUEZ, pour réaliser un film sur la sécurité du site de l'UVE de Rosiers d'Égletons.
- **12 mai 2017 :**
Visite d'un groupe de 10 personnes en présence de Monsieur Jean BOINET, Maire de Rosiers d'Égletons.
- **24 mai 2017 :**
Visite d'un groupe de 9 personnes du centre de formation pour adultes de Tulle sur les énergies renouvelables.



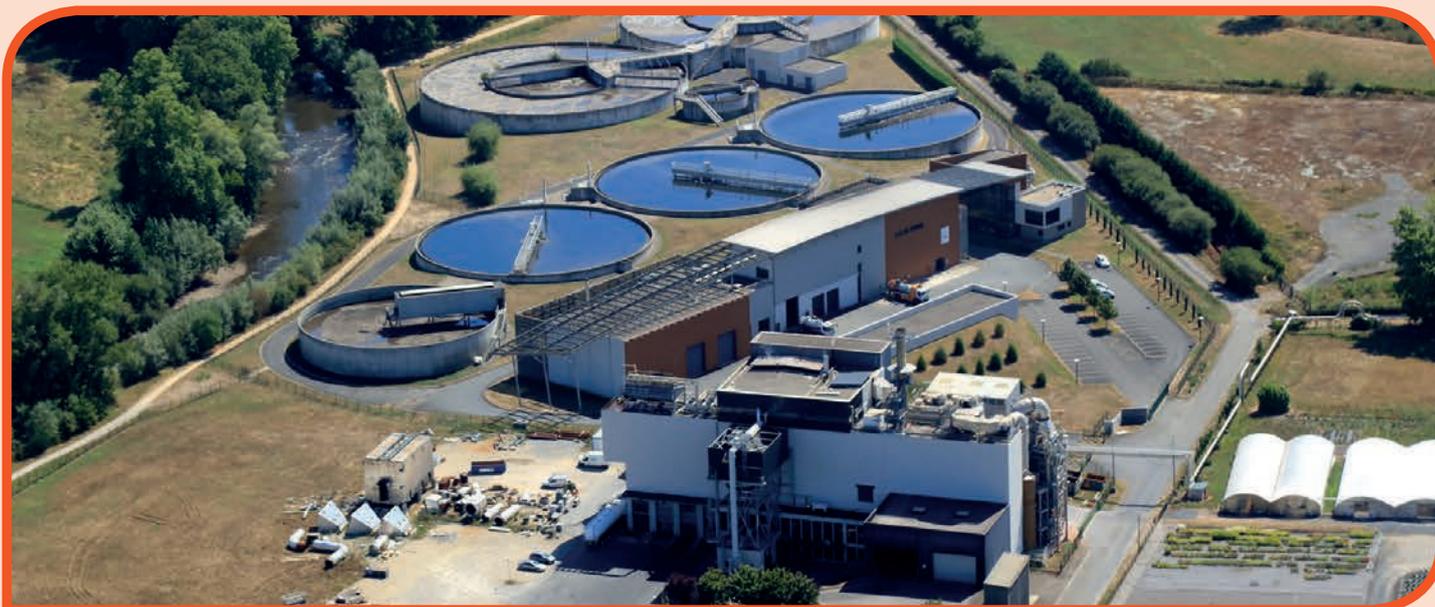
5. LES UNITES DE VALORISATION ENERGETIQUE

5.2. Usine de Saint Pantaléon de Larche

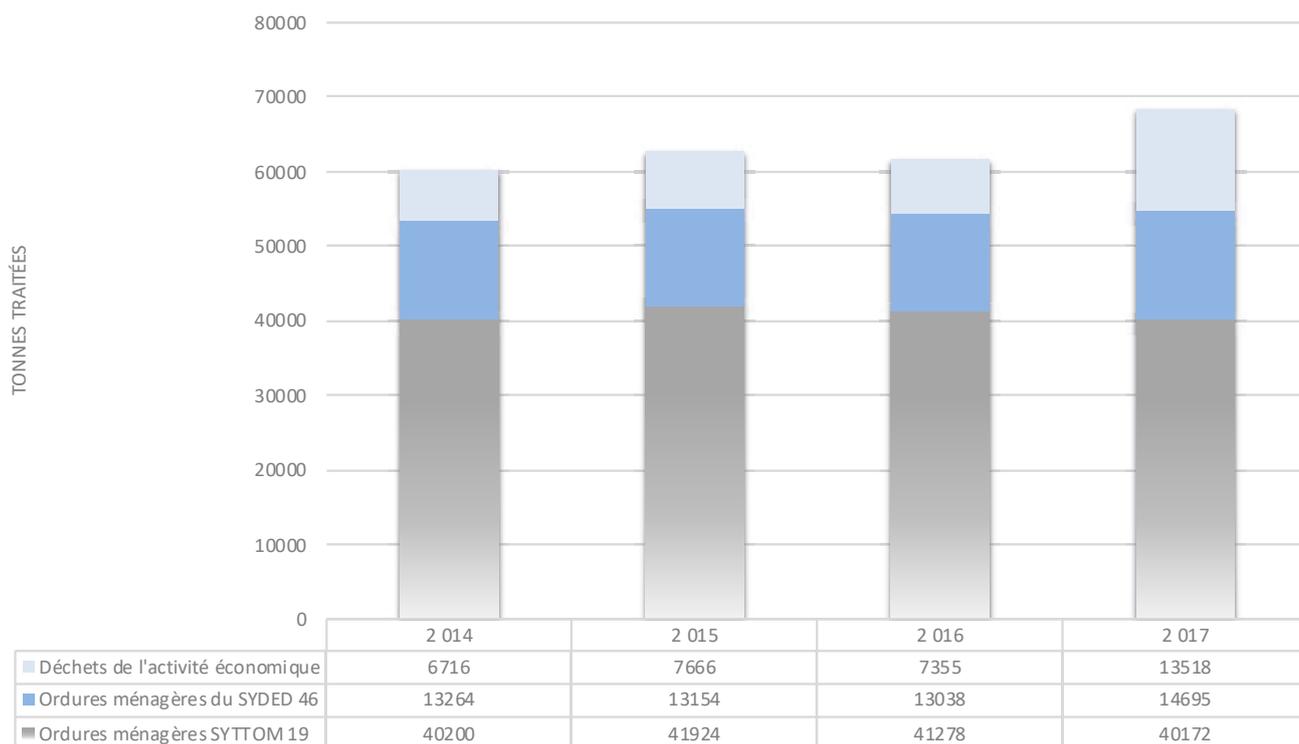
5.2.1. Type de déchets traités

Les déchets traités sur l'UVE de Saint Pantaléon de Larche sont essentiellement des ordures ménagères et des déchets liés à l'activité économique.

La quantité de déchets traités en 2017 est de 68 385 tonnes contre 64 068 tonnes en 2016. Pour la majorité, il s'agit d'ordures ménagères provenant de la Corrèze, du Lot et des déchets de l'activité économique.



Déchets traités sur l'UVE de Saint Pantaléon de Larche



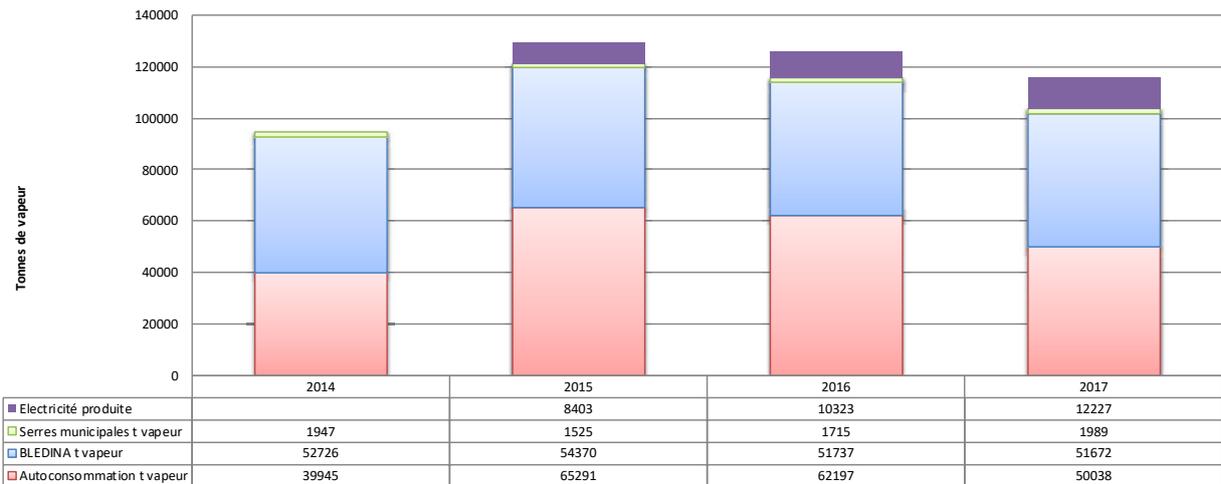
5. LES UNITES DE VALORISATION ENERGETIQUE

5.2.2. Valorisation énergétique

Le groupe turbo alternateur a permis de valoriser 100 212 tonnes de vapeur (produisant 12 227 MWh électriques), constituées des surplus de vapeur produite par l'usine lors des baisses de consommation de BLEDINA.

La baisse de l'autoconsommation (-12 000 MWh) a permis d'améliorer la production électrique, le niveau de performance énergétique de l'UVE atteint 73 %.

Valorisation énergétique



5.2.3. Sous-produits de combustion

La quantité de mâchefers est de 11 943 tonnes : 1 509 tonnes transportées au centre d'enfouissement de classe 2 à Perbousie (19) exploité par la société NCI ENVIRONNEMENT et 10 434 tonnes valorisées au centre de maturation de mâchefers à Mansac (19) exploité par la société PIGNOT REVALORISATION. Le ratio est de 182 kg de mâchefers par tonne de déchets.

La quantité de métaux ferreux issus du dé-ferraillage des mâchefers est de 1 157 tonnes, (soit un ratio de 18 kg par tonne de déchets) valorisées par la société SIRMET (19).

La quantité de REFIO et Cendres est de 2 036 tonnes, soit un ratio de 32,5 kg par tonne d'OM traités. Le REFIO est traité par OCCITANIS à l'I.S.D.D. à GRAULHET (81).

Sous produits valorisés ou traités sur l'UVE de Saint-Pantaléon-de-Larche



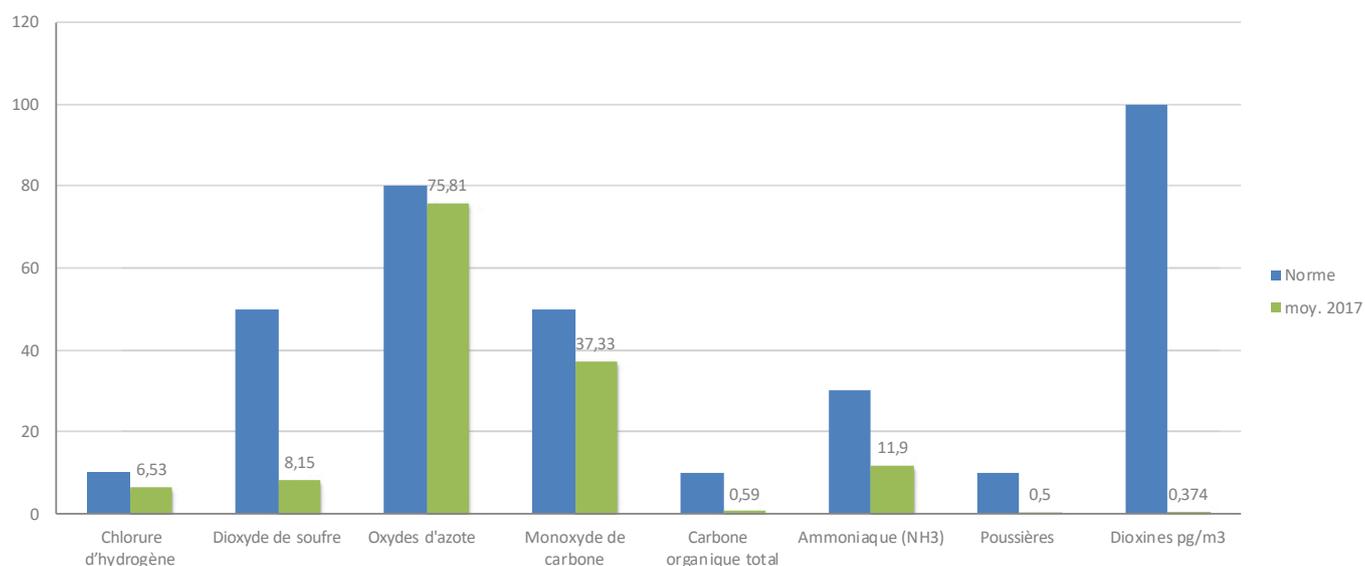
5. LES UNITES DE VALORISATION ENERGETIQUE

5.2.4. Mesures environnementales

Conformément à l'Arrêté Ministériel du 20 septembre 2002 modifié par l'Arrêté Ministériel du 3 août 2010, les installations d'incinération de déchets non dangereux doivent être équipées d'un système de prélèvement en semi-continu pour les mesures des dioxines et furannes.

Les moyennes annuelles sont toutes inférieures aux limites règlementaires, en particulier pour les oxydes d'azote qui sont inférieures à 80 mg/Nm³.

Moyenne des mesures en continu 2017



5.2.5. Résultats des mesures semestrielles en dioxines et métaux lourds

		Normes	1 ^{ère} mesure	2 ^{ème} mesure
Dioxines - furannes	pg /Nm ³	100	0,8	0,9
Métaux lourds	µg /Nm ³	500	5,5	5
Cadmium/Thallium	µg /Nm ³	50	LQ	LQ
Mercure	µg /Nm ³	50	0,6	1,1

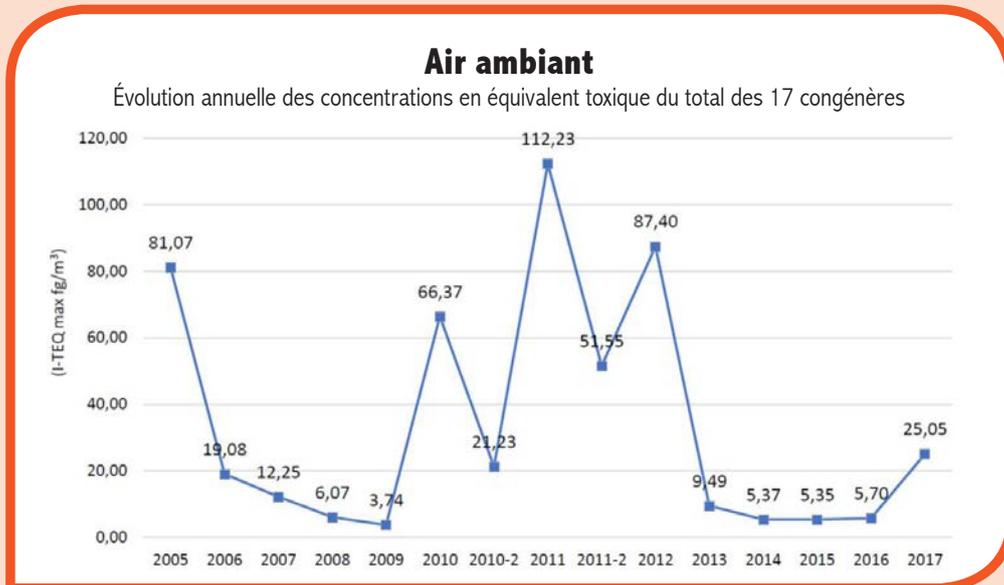
Les mesures ont été effectuées respectivement par CME le 6 juin 2017 et le 29 septembre 2017. L'ensemble des mesures est conforme aux limites règlementaires.

5. LES UNITES DE VALORISATION ENERGETIQUE

5.2.6. Programme de surveillance des retombées atmosphériques

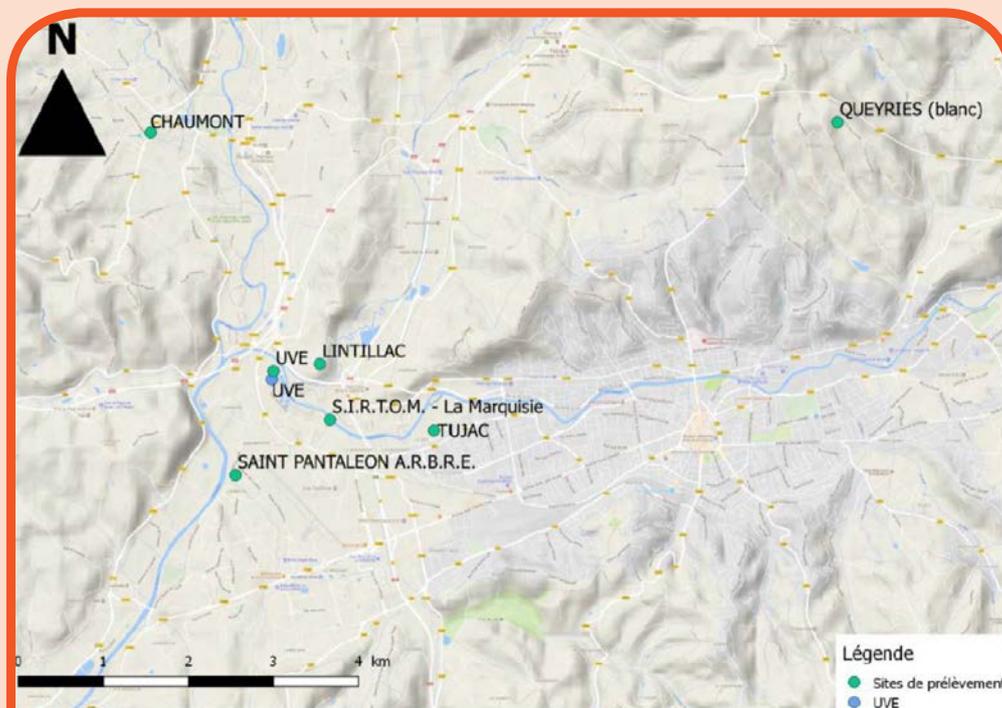
■ Mesures dans l'air ambiant

Depuis 2013, les concentrations ont diminué, avec cependant un cumul de 25,05 I-TEQ max fg/m³ en 2017.



■ Mesures des retombées atmosphériques

Comme pour l'UVE de Rosiers d'Égletons, l'usine de Saint Pantaléon de Larche est soumise au même programme de surveillance effectué par ATMO NOUVELLE AQUITAINE. Ainsi, six paires de jauges OWEN ont été utilisées du 31 août au 3 octobre 2017 pour la récupération des dioxines, furannes et métaux lourds dans les retombées atmosphériques. Un préleveur d'air ambiant DA80 de marque Digitel a été installé à proximité de l'UVE du 13 septembre au 20 septembre 2017 afin de mesurer les polluants contenus dans l'air aux abords de l'UVE.



Implantation des points de mesure

Un suivi est réalisé sur les UVE et sur des points situés sous le panache de l'UVE, dans le sens des vents dominants : ces points sont situés préférentiellement dans un rayon inférieur à 1km afin d'être représentatifs des retombées atmosphériques liées à l'usine. Un point sert de Blanc (ici Queyries), il est non impacté par le panache de l'usine et donne un comparatif.

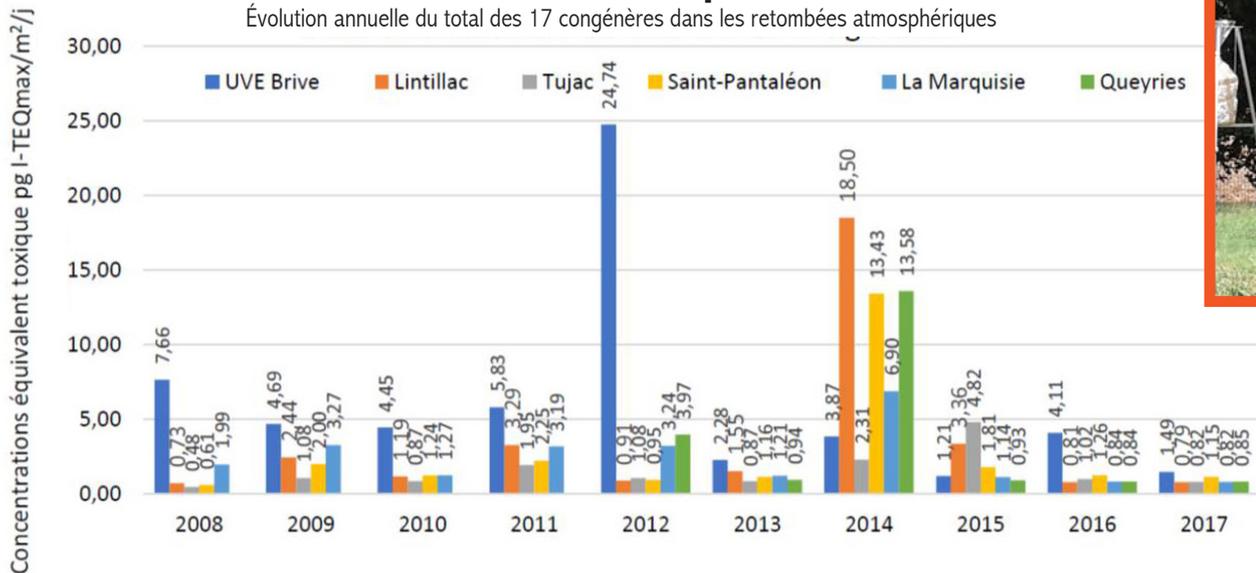
5. LES UNITES DE VALORISATION ENERGETIQUE

À l'exception de 2014, les concentrations en équivalent toxique du total des 17 congénères mesurées depuis 2013 sont faibles sur l'ensemble des sites.

Depuis 2013, les concentrations mesurées sur le site de l'UVE dans les retombées atmosphériques ont nettement diminuées par rapport aux années précédentes.

Mesures des retombées atmosphériques en dioxines/furannes depuis 2008

Évolution annuelle du total des 17 congénères dans les retombées atmosphériques



Mesures dans le lait

Un échantillon de lait provenant d'une exploitation dont une partie des parcelles servant de fourrage se trouvant à proximité de l'usine, est prélevé annuellement.

Dans le lait de vache, seuls les résultats maximalisés en équivalent toxique sont pris en compte, car ils sont ainsi comparables à la réglementation. Suivant le niveau d'intervention défini par la recommandation de la commission européenne n°2011/516/UE du 23 août 2011 prenant effet le 1^{er} janvier 2012, les produits laitiers dont la concentration en dioxines et furannes dépasse **1,75 pg I-TEQ max OMS/g** de matière grasse doivent être retirés de la consommation.

Avec **0,16 pg I-TEQ max OMS/g** de matière grasse relevée, le niveau d'intervention n'est pas dépassé.

À titre de comparaison, les analyses effectuées sur un échantillon de lait d'une marque de grande distribution fournissent un résultat de **0,46 I-TEQ_{WHO} pg/g** de MG maximum mesuré.



Lait

Évolution annuelle du total des 17 congénères dans le lait

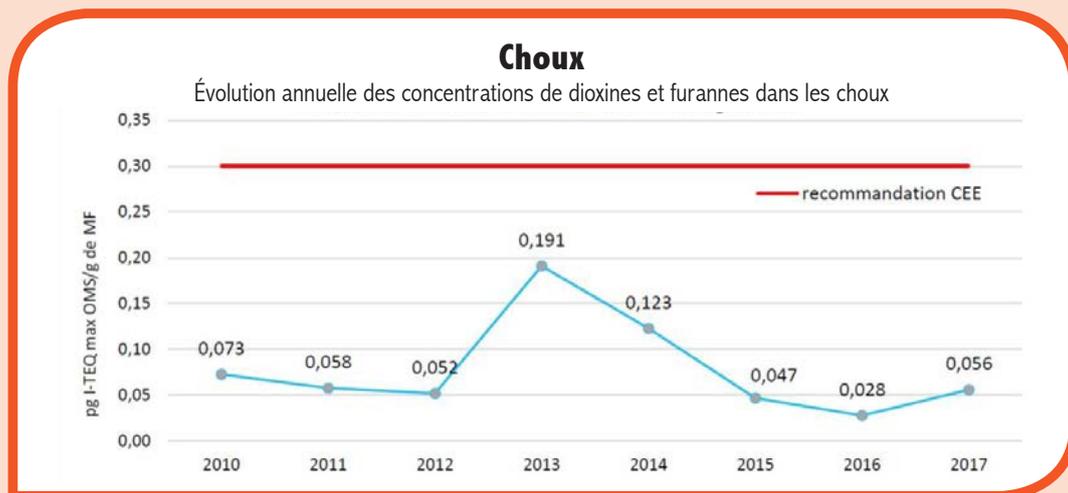


5. LES UNITES DE VALORISATION ENERGETIQUE

■ Mesures dans les végétaux

La toxicité des dioxines, notamment via la chaîne alimentaire, a amené l'OMS le 3 juin 1998, à recommander une DJA (Dose Journalière Admissible) pour l'homme de **1 à 4 pg I-TEQ/kg de poids corporel**. En juin 2001, le comité expert de l'OMS a spécifié la valeur de **70 pg par Kg de poids corporel et par mois**.

Un prélèvement de chou a été effectué le 12 décembre 2017 à proximité de l'UVE. Les teneurs en dioxines et furannes sont comparées aux teneurs d'un chou témoin cultivé dans les serres de la ville de Limoges durant la même période.



Les analyses de PCDD/Fs ont été réalisées selon la norme EPA 1613 par HRGC/HRMS.

Concentrations en équivalent toxique	Végétaux : choux exposés sur l'UVE	Végétaux : choux témoins
Total pg I-TEQ max OMS/g de MF	0,056	0,029

La valeur maximale de **0,056 pg I-TEQ/g** de matière fraîche est en deçà de la limite fixée par l'OMS de **0,30 pg I-TEQ/g** de matière fraîche.

Le chou témoin présente des concentrations en pg équivalent toxique par gramme de matière fraîche légèrement inférieures que celles du chou exposé.

Depuis le début du suivi des dioxines et furannes, les concentrations en équivalent toxique en pg/g de matière fraîche ont toujours été en-dessous des niveaux recommandés par la CEE.

■ Mesures dans le miel

Le prélèvement de miel s'est effectué le 30 août 2017 sur des ruches placées à proximité immédiate de l'incinérateur, dans l'enceinte même de l'usine. Après analyse, la concentration maximale totale est de **0,07 pg I-TEQ/g de produit**, soit bien en deçà de la limite fixée par l'OMS de **0,30 pg I-TEQ/g de produit**.

En comparaison, une analyse d'un miel commercial effectuée en 2012 et originaire d'un rucher de Saint-Yrieix-la-Perche (Haute-Vienne) a révélé une teneur maximale totale de **0,07 pg I-TEQ/g de produit**, soit une valeur équivalente à celle obtenue dans le prélèvement à proximité de l'usine.



5. LES UNITES DE VALORISATION ENERGETIQUE

5.2.7. Visites de l'usine

- **20 janvier 2017 :**
Visite d'un groupe de 52 élèves de l'IUT, hygiène sécurité environnement de Tulle.
- **22 janvier 2017 :**
Visite d'un groupe de 24 élèves de l'IUT, hygiène sécurité environnement de Tulle.
- **14 avril 2017 :**
Visite de 26 élèves de la classe de CM2 de Donzenac.
- **25 avril 2017 :**
Visite d'un groupe de 8 personnes du chantier d'insertion de l'Agglo de Brive.
- **11 mai 2017 :**
Visite d'un groupe de 9 personnes du chantier d'insertion de l'Agglo de Brive.
- **17 mai 2017 :**
Visite de 27 élèves de l'IUT de Périgueux, génie civil.
- **31 mai 2017 :**
Visite d'un groupe de 29 personnes dans le cadre de la semaine du développement durable.
- **18 octobre 2017 :**
Visite d'un groupe de 16 personnes de l'association des palmes académiques de Corrèze.
- **25 novembre 2017 :**
Visite d'un groupe de 15 personnes de l'amicale des retraités de Thomson et Thalès.



5. LES UNITES DE VALORISATION ENERGETIQUE

5.3. Centre de Tri de Monceaux sur Dordogne

5.3.1. Type de déchets traités

Le centre de tri de Monceaux sur Dordogne a été mis en service en 1998 puis modernisé et agrandi en 2014. Sa capacité de traitement est de 3 500 tonnes de déchets/an.

La quantité de produits issus de la collecte sélective traités en 2017 est de 2 544 tonnes. Pour la majorité il s'agit d'emballages recyclables provenant de haute et moyenne Corrèze.

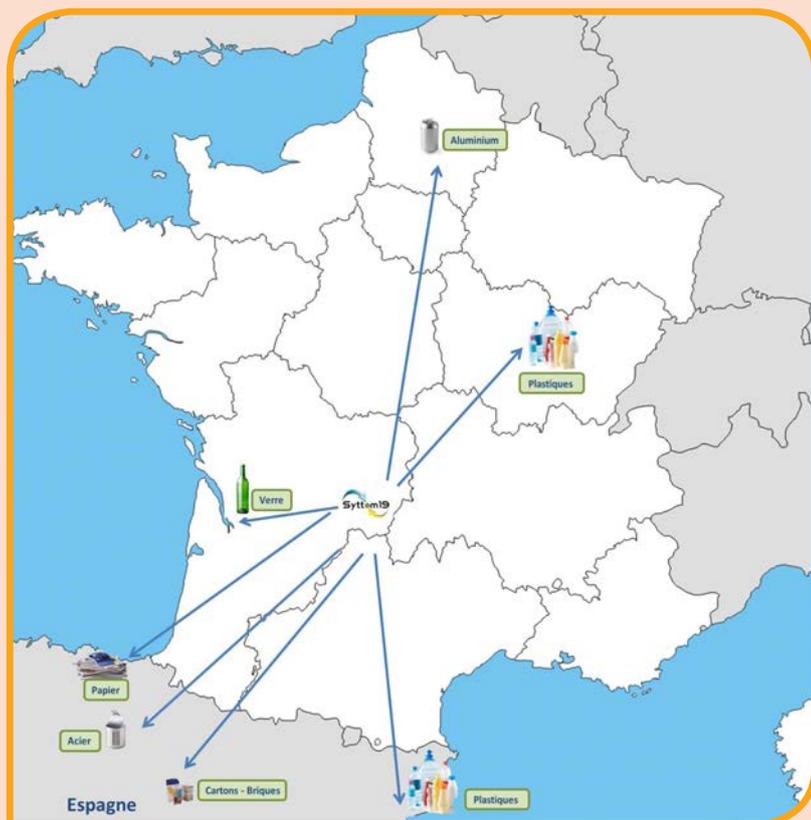


5.3.2. Valorisation des matériaux

Les matériaux triés sur le centre de tri sont issus de la collecte sélective. À partir du centre de tri sont expédiés : le papier, les plastiques (PET Clair, PET Foncé et PEHD), les cartons d'emballages et cartonnettes (EMR), les briques alimentaires (Tétra), l'acier et l'aluminium.

	Papier	EMR	PET Clair	PET Foncé	PEHD	Tétra	Acier	Aluminium	Refus
2014	682 t	534 t	213 t	58 t	129 t	57 t	170 t	11 t	523 t
2015	925 t	724 t	257 t	86 t	142 t	70 t	224 t	18 t	759 t
2016	798 t	757 t	264 t	94 t	138 t	67 t	224 t	18 t	705 t
2017	523 t	639 t	236 t	77 t	114 t	71 t	200 t	18 t	511 t

Les destinations principales des produits recyclables se trouvent essentiellement en France et en Espagne.



5. LES UNITES DE VALORISATION ENERGETIQUE

5.3.3. Visites du centre de tri

- **7 et 14 février 2017** : Visite de 65 élèves de l'école de Saint-Mexant.
- **7 mars 2017** : Visite de 15 élèves du collège de Meymac.
- **4 et 11 avril 2017** : Visite de 78 élèves de l'école Joliot Curie.
- **31 août 2017** : Visite de 11 personnes dans le cadre du programme d'insertion de l'Agglo de Brive.
- **18 décembre 2017** : Visite de 24 élèves du Lycée de Mauriac.



6. PROJETS 2018 ET PERSPECTIVES

6.1. Les projets 2018

En 2018, des investissements vont être réalisés afin d'optimiser la valorisation environnementale et économique des déchets sur le territoire. Ils concernent :

- Les travaux de récupération d'énergie thermique à l'UVE de Saint Pantaléon de Larche.



- Les travaux pour la construction d'un centre de transfert à Drugeac.
- La construction d'un pont bascule au centre de transfert de Bort les Orgues.
- Les études pour la fourniture de chaleur aux futurs maraîchers de Rosiers d'Égletons.
- Une campagne de communication pour le tri du verre et du papier en apport volontaire sur l'ensemble du territoire du SYTTOM 19.



TOUS VOS PAPIERS SE RECYCLENT !

Journaux, catalogues, prospectus
Courriers, enveloppes, livres
Cahiers, bloc-notes, impressions

Journaux magazines

cette borne de tri est sur votre trajet
UTILISEZ-LA !

Nouvelle-Aquitaine
Syttom19
CITEO
Donnons ensemble une nouvelle vie à nos produits.



TOUS VOS EMBALLAGES EN VERRE SE RECYCLENT À L'INFINI !

Bouteilles en verre
Pots et bocaux en verre

Verre

cette borne de tri est sur votre trajet
UTILISEZ-LA !

Nouvelle-Aquitaine
Syttom19
CITEO
Donnons ensemble une nouvelle vie à nos produits.

6. PROJETS 2018 ET PERSPECTIVES

6.2. Les perspectives

Les perspectives du SYTTOM 19 s'orientent en priorité sur la protection des éléments essentiels à la vie : l'air, l'eau et la terre. Pour ce faire, le syndicat s'engage sur des axes forts :

■ L'environnement une priorité

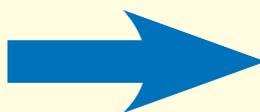
- Diminuer les rejets aqueux avec une volonté de tendre vers le zéro rejet ;
- S'engager pour l'abaissement des rejets atmosphériques avec l'utilisation des meilleures techniques disponibles ;
- Valoriser au mieux l'énergie et les sous-produits de l'incinération.

■ Évoluer pour valoriser plus

- Développer la valorisation des mâchefers ;
- Développer des partenariats pour la vente de chaleur ;
- Accompagner les collectivités pour valoriser au mieux les produits issus de la collecte sélective (extension des consignes de tri, ...)



- Valoriser les biodéchets (fermentescibles) ;



■ Réduire le coût de traitement pour les collectivités adhérentes

Le SYTTOM 19 pratique un tarif unique de transport et de traitement, quelle que soit la situation de la collectivité adhérente, notre objectif est de diminuer ce coût grâce à l'optimisation des installations de transport et traitement.



SYTTOM 19

SYNDICAT DE TRANSPORT ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES DE LA CORRÈZE

Le Chadelbos - Chemin de la Vergne - 19600 Saint Pantaléon de Larche

Tél. : **05 55 22 61 30** Fax : 05 55 22 64 10

Mail : **syttom19@syttom19.fr**

Web : **www.syttom19.fr**

